



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



RAPPORT 2016 ANNUEL

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)
© Banque du Canada, 2017



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT 2016 ANNUEL

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.





Table des matières

Avant-propos du gouverneur	1
L'année 2016 en bref	6
Rapport de gestion	9
Mandat et cadre de planification de la Banque du Canada	11
Politique monétaire	15
Système financier	21
Gestion financière	27
Monnaie	31
Administration de la Banque du Canada	37
Communications et rayonnement	43
Présence internationale	51
Gouvernance de la Banque du Canada	57
Gestion des risques	67
Résultats financiers pour 2016	73
États financiers	83



AVANT-PROPOS DU GOUVERNEUR

Lorsque j'étais jeune, ma mère me disait souvent que « c'est avec des cents qu'on fait des piastres », ce qui semblait presque contredire ce conseil de mon père : « Ne fais pas des économies de bouts de chandelle ». En réalité, ces deux adages s'appliquent à de nombreuses sphères de la vie, qui vont bien au-delà de la gestion de l'argent, et valent notamment pour la Banque du Canada.

La conduite de la politique monétaire est un domaine où la version de mon père semble généralement être la plus appropriée. Les économistes adorent débattre des détails, mais, en matière de politique monétaire, il importe plus de bien saisir la situation dans son ensemble que de régler les menus détails. L'année dernière en est la parfaite illustration, les grands thèmes économiques définis un an plus tôt ayant évolué sensiblement comme prévu. Et la compréhension de ces facteurs nous a aidés à formuler nos décisions stratégiques en faisant abstraction des événements à court terme et de la volatilité des données.

L'ajustement de l'économie aux prix du pétrole moins élevés a été le thème dominant des prévisions économiques en 2016. Nos modèles nous avaient montré que l'économie s'en trouverait fortement affaiblie en 2015-2016 et que le retour de l'inflation à la cible de 2 % serait considérablement retardé. Deux réductions du taux directeur en 2015, conjuguées à des mesures de relance budgétaire, ont permis de stabiliser la situation et ont favorisé le processus d'ajustement de l'économie.



Il est de plus en plus manifeste que le secteur des ressources a renoué avec une croissance positive vers la fin de 2016. En raison de ce retour de la croissance et de la montée en puissance du secteur canadien des services, nos modèles prévoient désormais une croissance économique supérieure au niveau tendanciel pour 2017-2018, ce qui ramènera l'inflation à la cible de manière durable.

Le deuxième grand thème évoqué il y a un an portait sur les divergences entre les politiques à l'échelle internationale. Nous estimions que les effets relatifs du recul des prix pétroliers soutiendraient la croissance dans les économies importatrices de pétrole, comme l'Europe, le Japon et les États-Unis, tandis qu'ils freineraient la

croissance au Canada. Il en résulterait alors des divergences dans les politiques monétaires, notamment entre celles des États-Unis et du Canada. Ce thème, lui aussi, a commencé à transparaître.

Le troisième grand thème portait sur la recherche du dosage approprié des politiques monétaire et budgétaire. Les modèles de la Banque et les travaux de recherche connexes ont montré clairement que le choix de ce dosage pourrait avoir des effets importants sur la stabilité financière. Étant donné que les forces qui agissent sur les taux d'intérêt réels d'équilibre du marché, à savoir la faiblesse de la croissance démographique et de la croissance tendancielle de l'économie ainsi qu'un excédent de l'épargne mondiale sur l'investissement, persisteraient très longtemps, le fait de continuer à mettre indûment l'accent sur la politique monétaire était susceptible d'accroître l'endettement des ménages et les risques pour le système financier. Cette situation pouvait être améliorée en prenant davantage appui sur les politiques budgétaire et structurelle, et moins sur la politique monétaire, mot d'ordre désormais suivi à l'échelle internationale.

Et enfin vient le quatrième thème de 2016 : le rôle central que joue la confiance des entreprises dans l'économie, ou les « esprits animaux ». Les chefs d'entreprise qui ont survécu à la crise financière mondiale, ainsi qu'à la récession et à la reprise hésitante qui ont suivi à l'échelle internationale, ont été meurtris et sont

devenus méfiants. À cette vigilance viennent s'ajouter de nombreuses évolutions géopolitiques — la situation en Syrie, les relations entre les États-Unis et la Russie, les épisodes terroristes, le vote en faveur du Brexit, les perspectives incertaines concernant les politiques en matière de commerce international à la suite des élections américaines, pour n'en nommer que quelques-unes — qui conduisent à une dégradation des intentions en matière d'investissement non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Heureusement, nos modèles et les travaux de recherche associés nous ont aidés à comprendre les forces qui sous-tendent ces thèmes, même si la volatilité économique à court terme rendait difficile l'établissement de prévisions très précises. La politique monétaire a ainsi pu cibler les questions essentielles : évaluer soigneusement les nouveaux risques à la baisse entourant les perspectives d'inflation tout en surveillant les signes montrant que le secteur canadien des ressources avait touché le fond, que les initiatives de relance budgétaire généraient des résultats et que la confiance des entreprises, initialement négative, était devenue positive. Ces forces produisant leurs effets, l'inflation s'est rapprochée de la cible en 2016 par rapport à 2015, à mesure que les effets de la baisse passée des prix du pétrole se résorbaient.

En ce début d'année 2017, nous sommes préoccupés par les mêmes thèmes économiques. Nous affichons un optimisme prudent pour 2017, qui devrait être une meilleure année sur la plupart des plans, même si nous devons reconnaître que l'éventail des scénarios possibles à plus long terme s'est élargi au lendemain des élections américaines. Pour la Banque, la politique monétaire demeurera arrimée à une cible d'inflation de 2 % mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) global, qui a été réaffirmée lors du renouvellement, pour une période de cinq ans, de notre entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation avec le gouvernement fédéral.

Cette entente, qui marquait le 25^e anniversaire du ciblage de l'inflation au pays, revêt une grande importance pour la Banque et la population canadienne, car elle améliore l'efficacité de la conduite de la politique monétaire en renforçant la crédibilité de cette dernière auprès des particuliers, des entreprises et des marchés financiers. De nombreux pays ont maintenant des politiques similaires en place, mais le régime de ciblage de l'inflation du Canada est l'un des plus solides, pour diverses raisons.

Nous affichons un optimisme prudent pour 2017, qui devrait être une meilleure année sur la plupart des plans, même si nous devons reconnaître que l'éventail des scénarios possibles à plus long terme s'est élargi au lendemain des élections américaines.

Premièrement, le cycle de renouvellement de cinq ans nous donne régulièrement l'occasion de procéder à un examen approfondi de notre régime à la lumière de l'expérience et des travaux de recherche récents, et de l'ajuster au besoin. Sans ces renouvellements périodiques, il serait beaucoup plus difficile de faire évoluer la réflexion à cet égard. Deuxièmement, le cycle de renouvellement nous oblige à démontrer au gouvernement et à la population canadienne que notre régime est le bon, ce qui accroît sa crédibilité. Et troisièmement, du fait que le régime prend la forme d'une entente entre le gouvernement et la banque centrale, le gouvernement s'engage explicitement à soutenir nos efforts pour maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Par conséquent, l'entente implique que toutes les politiques économiques — y compris monétaire, budgétaire et macroprudentielle — peuvent fonctionner en complémentarité.

Le renouvellement de la cible d'inflation s'est appuyé sur un vaste programme de recherche de haut niveau. Nos chercheurs s'intéressent déjà au prochain cycle de renouvellement de la cible d'inflation et tiendront un colloque à la fin de 2017 afin de recueillir de nouvelles idées en provenance de l'extérieur de la Banque. Parallèlement, notre programme de recherche a grandement contribué à de nombreux autres domaines d'intérêt pour la Banque en 2016, année au cours de laquelle le personnel a publié plus de 100 documents de recherche, soit 50 % de plus que l'année précédente, dont un nombre record est paru dans des revues spécialisées à comité de lecture de grande qualité.

Les services financiers numériques, ou technologies financières, constituent un nouveau domaine de recherche clé, ce qui comprend la monnaie électronique et les applications fondées sur la technologie du grand livre partagé. Ces innovations relèvent directement du mandat de la Banque consistant à émettre la monnaie, à surveiller les infrastructures des marchés financiers, à octroyer des liquidités, à maintenir la stabilité financière et, bien sûr, à formuler la politique monétaire. La Banque élabore le prototype d'un système de paiement basé sur un grand livre partagé en collaboration avec Paiements Canada et les grandes banques canadiennes, et fera un compte rendu de ces travaux au premier semestre de 2017. L'institution joue également un rôle de premier plan dans ce domaine sur la scène internationale.

Le rôle de la Banque en tant qu'émetteur de la monnaie du pays a pris une toute nouvelle dimension en 2016, lorsque l'institution a demandé à la population de l'aider à sélectionner la Canadienne emblématique qui

figurera sur nos prochains billets de banque. Quelque 26 000 Canadiens ont participé à cette sélection; un groupe consultatif d'experts a été créé; une longue liste de candidates a été dressée; davantage de recherches ont été menées; une liste restreinte de cinq finalistes a finalement été présentée au ministre des Finances, Bill Morneau, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*. Chacune des cinq femmes sélectionnées aurait fait la fierté des Canadiens. Finalement, le choix s'est porté sur Viola Desmond, qui figurera sur nos billets de 10 dollars à partir de la fin de 2018. Madame Desmond, une icône du mouvement pour les droits et libertés au Canada, était une femme d'affaires accomplie de la Nouvelle-Écosse qui a refusé de quitter une section réservée aux Blancs d'un cinéma en 1946. Elle a par la suite été incarcérée, reconnue coupable et condamnée à une amende. Son procès constitue la première contestation judiciaire connue soulevée par une femme noire au Canada pour cause de ségrégation raciale. L'année 2017 verra également le lancement d'un billet de banque spécial de 10 dollars pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération.

Le projet de modernisation du siège de la Banque, à Ottawa, est un domaine où le vieil adage de ma mère s'est montré particulièrement vrai en 2016. Le complexe, association unique d'une structure en granite des années 1930 et de deux grandes tours de verre conçues par Arthur Erickson, devait être rénové en profondeur pour répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité et prévenir les risques liés aux tremblements de terre et aux incendies, ainsi que pour remplacer ses systèmes de réglage de la température vieillissants. L'ensemble du personnel a quitté le siège fin 2013. Le programme de rénovation s'est terminé en novembre 2016, selon le budget et l'échéancier établis — ce qui est plutôt exceptionnel pour un projet d'une telle envergure et d'une telle complexité — ce qui permet une réintégration des employés au début de l'année 2017. Notre nouvel environnement de travail nous aidera à atteindre un nouveau niveau d'excellence, non seulement sur le plan de nos réalisations, mais aussi sur le plan du bien-être en milieu de travail, tout en préservant un édifice unique du patrimoine architectural.

Ces réalisations se distinguent parmi une pléthore d'autres pour la Banque en 2016, et je n'ai même pas évoqué celles que nous tenons pour acquises : le fonctionnement quasi parfait de nos multiples systèmes informatiques, parmi lesquels bon nombre sont essentiels au fonctionnement courant du système financier canadien dans un monde de plus en plus exposé aux cyberattaques; la gestion remarquable du programme

d'emprunt du gouvernement; les efforts que nous déployons au pays et à l'étranger pour évaluer les risques et promouvoir la stabilité du système financier; les travaux de recherche exceptionnels et les conseils que nous fournissons au gouvernement quant aux politiques macroprudentielles.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans des employés et des leaders enthousiastes. C'est grâce à leur engagement et à leur professionnalisme que la Banque s'est à nouveau classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada en 2016, pour une septième année d'affilée. Figurer à ce palmarès pour une septième année consécutive illustre bien notre détermination à réinventer et à renouveler nos façons de faire, et à renforcer une culture d'innovation. Je tiens également à remercier le Conseil d'administration, un groupe d'éminents chefs de file du secteur privé qui participent généreusement à la surveillance de la gestion de la Banque et prodiguent des conseils à la direction concernant des questions stratégiques très variées. Le Conseil a joui d'une certaine stabilité en 2016, bien que, à la fin de l'année, Hassan Khosrowshahi de la

Colombie-Britannique ait décidé de tirer sa révérence après avoir assuré trois années d'excellent service à l'institution. Étant donné que plusieurs membres approchent également de la fin de leur mandat initial ou l'ont déjà dépassée, le renouvellement des membres du Conseil d'administration comptera parmi les activités importantes de 2017.

À mi-chemin de mon mandat de sept ans à titre de gouverneur, je suis fier du travail que nous avons accompli en vue d'atteindre nos objectifs institutionnels à moyen terme. Je suis également très fier de diriger cette grande équipe dont les membres dévoués font de leur mieux chaque jour pour concrétiser la vision de la Banque, à savoir être *une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur*.

Le gouverneur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stephen Poloz', with a stylized flourish at the end.

Stephen S. Poloz



25

Nombre d'années écoulées depuis l'adoption par le Canada d'un cadre de maîtrise de l'inflation

2%

Cible de maîtrise de l'inflation — reconduite en 2016

0,5%

Taux directeur

1,4%

Inflation moyenne mesurée selon l'indice des prix à la consommation global en 2016

133

 milliards \$

Valeur des obligations négociables à émettre en 2016 et 2017

1,3%

Croissance de l'économie canadienne en 2016

84%

Pourcentage des billets en circulation qui sont faits de polymère

9

Nombre de faux billets détectés par million de billets en circulation

2,1

 milliards

Nombre de billets de banque en circulation

43

 milliards \$

Valeur quotidienne moyenne des plus de 550 paiements que la Banque envoie ou reçoit par l'intermédiaire du Système de transfert de paiements de grande valeur

2

 millions

Nombre de Canadiens qui détiennent des Obligations d'épargne du Canada, soit un placement total d'un peu plus de 5 milliards de dollars

73

 milliards \$ US

Valeur marchande des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes

L'ANNÉE 2016 EN BREF

1 064,9 millions \$

Résultat net de la Banque en 2016

849,5 millions \$

Somme remise au receveur général du Canada en 2016 par la Banque du Canada

Plus de **90 000**

Nombre de gazouillis au sujet de la représentation d'une femme sur un billet de banque en 2018

2,6 millions

Nombre moyen de visiteurs du site Web de la Banque chaque mois

24

Nombre d'universités qui participent au Défi du gouverneur, un concours sur la politique monétaire destiné aux étudiants de premier cycle

66

Nombre de travaux de recherche de la Banque publiés dans des revues spécialisées

287 299 \$

Somme des dons faits par les employés dans le cadre de la campagne de charité en milieu de travail de la Banque du Canada

1 700

Nombre d'employés chargés des activités essentielles et d'employés temporaires embauchés pour des projets

RAPPORT DE GESTION



Le gouverneur Poloz parle du Plan à moyen terme de la Banque à la Conférence annuelle des employés.

MANDAT ET CADRE DE PLANIFICATION DE LA BANQUE DU CANADA

Mandat

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la *Loi sur la Banque du Canada*, est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».

La vision de la Banque consiste à être *une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur*.

Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

MONNAIE

La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution des billets et assure un approvisionnement constant de billets de qualité aisément acceptés à l'épreuve de la contrefaçon.



SYSTÈME FINANCIER

La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale, assure la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement, et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

GESTION FINANCIÈRE

La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi que pour celui du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie et gère la dette publique ainsi que les réserves de change.

Cadre de planification

Pour mettre en œuvre et réaliser son mandat et sa vision, la Banque dispose d'un cadre de planification rigoureux. Tous les trois ans, elle établit un **plan à moyen terme (PMT)** dans lequel elle expose son orientation et ses objectifs stratégiques.

Le PMT 2016-2018, intitulé *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère*, permet à la Banque de maintenir sa tradition d'excellence tout en la préparant mieux pour l'avenir.

Le PMT aide la Banque à s'adapter aux réalités du contexte de politiques publiques et de fonctionnement dans lequel elle évolue; il sert de guide pour les activités budgétaires et de planification annuelles ainsi que d'assise pour les ententes de rendement des départements et des employés.

Reddition de comptes

Le *Rapport annuel*, document par lequel la Banque du Canada s'acquitte de son obligation d'information du public, fait état chaque année des résultats financiers et non financiers de l'institution. En outre, la Banque produit des rapports financiers trimestriels.

La Banque dispose d'un site Web riche en information, qui présente une gamme variée de travaux de recherche, de discours, de rapports d'intérêt public, de données et de documents audiovisuels pour aider la population à mieux comprendre ses travaux en cours.

Renseignements complémentaires

- *Le rôle de la banque centrale à l'aube d'une nouvelle ère : le Plan à moyen terme 2016-2018 de la Banque du Canada*

Plan à moyen terme 2016-2018

Le PMT 2016-2018 repose sur trois thèmes qui, ensemble, aident la Banque à concrétiser sa vision : être une banque centrale influente qui est à la fois *dynamique, engagée et digne de confiance*.



RÉINVENTER



RENOUVELER



RENFORCER



Thème 1 Réinventer le rôle de la banque centrale

Objectifs stratégiques

- Faire évoluer les cadres de conduite de la politique monétaire et la recherche connexe pour rehausser la résilience de l'économie
- Intégrer les considérations relatives à la stabilité financière dans l'offre de conseils stratégiques et les opérations de la Banque
- Assurer la fiabilité et l'efficacité des systèmes, des méthodes et des technologies de paiement
- Tenir compte des incidences des différents scénarios possibles pour l'avenir

Progrès réalisés en 2016

- Renouvellement de l'entente quinquennale relative à la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada
- Amélioration des communications en matière de politique monétaire par la production d'un *Rapport sur la politique monétaire* plus clair et plus concis
- Réalisation de progrès notables dans d'importants projets liés au système financier
- Travaux de recherche de grande qualité et accroissement du nombre de publications dans des revues spécialisées
- Réalisation d'avancées dans le programme de recherche sur les technologies financières, notamment en ce qui a trait aux prêts de pair à pair et à la monnaie électronique, et mise à l'essai de la technologie du grand livre partagé
- Nouveau processus de consultation publique à grande échelle pour choisir une femme emblématique qui figurera sur le billet de banque de 10 dollars en 2018

Principales priorités en 2017

- Concevoir la prochaine génération de modèles de politique monétaire
- Dévoiler et émettre le billet de banque Canada 150 et faire progresser l'élaboration du billet de 2018
- Poursuivre les recherches sur les technologies financières et la monnaie électronique
- Mettre en œuvre le plan de recherche de la Banque



Thème 2 Renouveler nos façons de faire

Objectifs stratégiques	▪ Nouer des relations et faire preuve de transparence ▪ Faire preuve de souplesse et de résilience
Progrès réalisés en 2016	▪ Exécution de la modernisation du siège dans le respect du budget et de l'échéancier ▪ Accroissement des relations avec les marchés à Toronto et à New York entraînant une amélioration des renseignements sur les marchés, et participation à un grand nombre de rencontres et de forums à l'échelle internationale ▪ Promotion des plateformes de médias numériques comme principal moyen de diffuser l'information au public et création d'outils de communication numériques améliorés pour joindre les publics cibles de la Banque ▪ Accent mis sur l'augmentation de la résilience de l'infrastructure d'information, et réalisation de progrès continus quant au renforcement du dispositif de cybersécurité de la Banque et à la mise en place de mesures visant à protéger l'intégrité des systèmes de l'institution ▪ Introduction d'une nouvelle structure de gestion des incidents ▪ Processus internes allégés et plus efficaces
Principales priorités en 2017	▪ Ouvrir le nouveau Musée de la Banque du Canada ▪ Continuer d'améliorer la cybersécurité et la capacité d'assurer la reprise des activités ▪ Poursuivre un large éventail d'initiatives en vue d'améliorer les processus et les systèmes internes ▪ Améliorer les activités de rayonnement au moyen de nouvelles sources de renseignements économiques et commerciaux



Thème 3 Renforcer une culture d'innovation

Objectifs stratégiques	▪ Favoriser une culture misant sur les idées novatrices et les solutions créatives ▪ Promouvoir l'innovation opérationnelle et la mise en commun des connaissances
Progrès réalisés en 2016	▪ Initiatives novatrices en matière de politiques, telles que le processus de renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation et les avancées au chapitre des technologies financières ▪ Élaboration d'une stratégie d'infonuagique et création du Centre d'excellence en infonuagique afin de favoriser les pratiques exemplaires dans l'offre de solutions infonuagiques ▪ Initiatives visant à favoriser l'innovation au quotidien, y compris dans les stratégies, les pratiques et les outils relatifs à la modernisation des ressources humaines ▪ Établissement d'une culture d'apprentissage au moyen de programmes ayant pour but d'améliorer le leadership et de favoriser le perfectionnement des employés ainsi qu'à recruter des personnes de talent grâce à des initiatives comme le Défi du gouverneur ▪ Accroissement des partenariats et de la collaboration avec les parties prenantes externes et internes
Principales priorités en 2017	▪ Promouvoir l'utilisation et l'évolution de l'Espace Idées, le nouveau laboratoire d'innovation de la Banque, destiné à faciliter la conception de solutions créatives et de nouvelles façons de travailler ▪ Explorer d'autres sources de données non traditionnelles ▪ Favoriser une culture qui appuie la production de travaux de recherche de grande qualité, et améliorer le recrutement de chercheurs et leur fidélisation ▪ Poursuivre la modernisation des outils et des pratiques de ressources humaines

POLITIQUE MONÉTAIRE

La Politique monétaire en 2016

Cette année a marqué le 25^e anniversaire de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation au Canada, qui définit le cadre stratégique sur lequel s'est appuyée la Banque pour favoriser une inflation basse, stable et prévisible. En vertu de cette entente, renouvelée en octobre 2016 pour une autre période de cinq ans, la Banque mène la politique monétaire de manière à atteindre sa cible d'inflation, à savoir un taux d'augmentation de 2 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) global.

En 2016, l'inflation s'est maintenue en deçà de la cible, en raison surtout de facteurs temporaires et de la présence de capacités excédentaires persistantes au sein de l'économie canadienne. L'inflation mesurée par l'IPC global est ainsi restée dans la moitié inférieure de la fourchette de

maîtrise visée par la Banque durant la majeure partie de l'année, ayant été freinée par la persistance des capacités excédentaires et la faiblesse des prix de l'énergie.

L'incidence de ces facteurs n'a été que partiellement contrebalancée par les pressions à la hausse exercées provisoirement par la transmission de la dépréciation passée du dollar canadien. Les attentes d'inflation à moyen terme sont demeurées bien ancrées autour de 2 %.

Dans ce contexte, la Banque a laissé le taux directeur inchangé à 0,5 % en 2016, soit à un niveau proche de son plancher historique. Elle a estimé que, au vu de la conjoncture économique, le maintien de la politique monétaire adoptée permettrait à l'économie canadienne de renouer avec son plein potentiel, et à l'inflation de retourner durablement à la cible, dans un laps de temps acceptable.

Les attentes d'inflation à moyen terme sont restées bien ancrées à la cible de 2 %

Objectifs et indicateurs	Niveau de référence (%)	2013 (%)	2014 (%)	2015 (%)	2016 (%)
Atteinte de la cible de la Banque relative à l'inflation mesurée par l'IPC					
Inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global	2,0	0,9	2,0	1,1	1,4
Inflation annuelle moyenne mesurée par l'IPC global depuis 2001		1,9			
Attentes d'inflation qui restent arrimées à la cible					
Attentes d'inflation sur dix ans ^a	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

a. Consensus Economics : projections sur dix ans

Le contexte économique

En 2016, la politique monétaire a été formulée sur fond de croissance économique modeste au Canada et ailleurs dans le monde. La faiblesse des investissements des entreprises et des échanges commerciaux a continué d'exercer une influence prédominante sur l'économie mondiale, en raison, entre autres, de l'incertitude concernant les perspectives d'évolution de la demande mondiale, de la transformation structurelle en cours de l'économie chinoise et de l'incertitude entourant l'éventuelle adoption de mesures protectionnistes par certains pays.

Après avoir enregistré une croissance généralement ferme en 2015 et en dépit d'un ralentissement prononcé au premier semestre de 2016, l'activité économique et l'emploi aux États-Unis ont affiché un dynamisme

renouvelé au fil des mois suivants. L'économie américaine tournant pratiquement à plein régime, les attentes à l'égard de l'adoption de mesures budgétaires expansionnistes dans la foulée de l'élection présidentielle se sont traduites par une remontée des taux d'intérêt à long terme dans plusieurs pays.

Les perspectives de croissance dans les autres économies avancées sont restées modestes, étant donné la persistance de vents contraires, l'évolution démographique et d'autres facteurs structurels, ainsi que le climat de fortes incertitudes économiques et géopolitiques. Ces incertitudes ont pesé, et pèseront vraisemblablement encore un certain temps, sur les décisions des ménages et des entreprises.

L'ajustement structurel complexe de l'économie canadienne à la baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base s'est poursuivi. Tout au long de l'année, la croissance est restée bridée par le recul des dépenses d'investissement dans le secteur de l'énergie. Le rythme d'accroissement des exportations a continué de souffrir de l'atonie de la demande étrangère et des défis qui persistent sur le plan de la compétitivité.

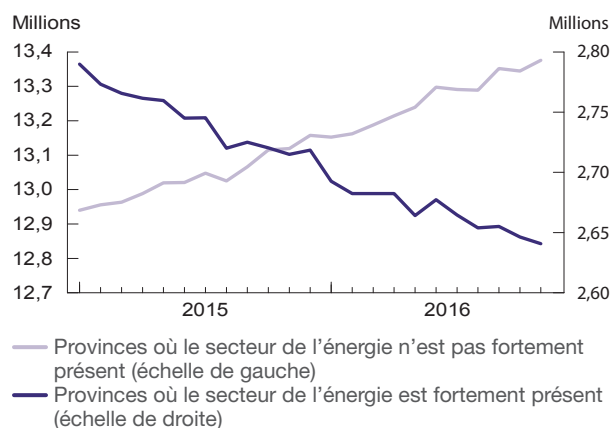
Par ailleurs, le secteur hors ressources a enregistré une solide croissance en 2016, portée par le redressement de l'économie américaine, les bas taux d'intérêt et la dépréciation passée du dollar canadien. La croissance de l'emploi est demeurée résiliente dans le secteur des services et, à l'échelle régionale, en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

Pour l'ensemble de l'année 2016, le rythme d'expansion de l'économie canadienne s'est établi, selon les estimations, à 1,3 %, comparativement à 0,9 % en 2015. Les résultats de l'enquête sur les perspectives des entreprises réalisée en décembre 2016 indiquent que les mesures avancées de l'activité économique s'amélioreraient en fin d'année, les ventes intérieures gagnant en vigueur.

On prévoyait que la croissance se raffermirait en 2017, à la faveur du redressement de l'économie mondiale, de la politique monétaire expansionniste et des mesures budgétaires fédérales. On s'attendait cependant à ce que la détérioration passée des termes de l'échange du Canada pèse encore sur le niveau d'activité économique.

L'emploi à l'extérieur des provinces où le secteur de l'énergie est fortement présent a enregistré une progression constante

Données mensuelles



Nota : Les provinces où le secteur de l'énergie est fortement présent sont l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador.

Source : Statistique Canada

Dernière observation : novembre 2016

Le rôle de la Banque du Canada

L'objectif premier de la politique monétaire au Canada est de contribuer au bien-être des Canadiens en favorisant une croissance économique soutenue, la progression de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie.

L'expérience a montré que la meilleure façon dont la politique monétaire peut concourir à l'atteinte de cet objectif est de donner aux ménages et aux entreprises du pays confiance dans la valeur de leur argent. Cette confiance permet aux Canadiens de prendre des décisions éclairées en matière de dépenses et d'investissements, stimule l'investissement à long terme dans l'économie nationale, et contribue de manière durable à la création d'emplois et à l'accroissement de la productivité.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire au Canada est la cible d'inflation, qui est fixée à 2 %, soit le point médian d'une fourchette de maîtrise de l'inflation allant de 1 à 3 %. Établie conjointement par

la Banque et le gouvernement du Canada, cette cible est renouvelée tous les cinq ans. La cible d'inflation est symétrique : la Banque se préoccupe autant d'un taux d'inflation qui dépasse la cible que d'un taux qui lui est inférieur.

Le Conseil de direction de la Banque mène la politique monétaire en suivant une démarche axée sur la gestion des risques qui s'inscrit dans un régime flexible de ciblage de l'inflation. Comme la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, les décisions doivent être orientées vers l'avenir et se fonder sur les analyses et les prévisions du personnel de la Banque, de même que sur des indications provenant de sources externes. Étant donné que le Canada est une petite économie ouverte qui adhère à un régime de changes flottants, il est important de tenir compte des forces à l'œuvre à l'échelle internationale dans la conduite de la politique monétaire.



Plus de 100 employés de la Banque ont travaillé durant plusieurs années au projet de renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation. Certains d'entre eux sont photographiés ici (à partir de la gauche) : Jing Yang, Eric Santor, Sharon Kozicki, Rhys Mendes et Patrick Sabourin.

Réalizations

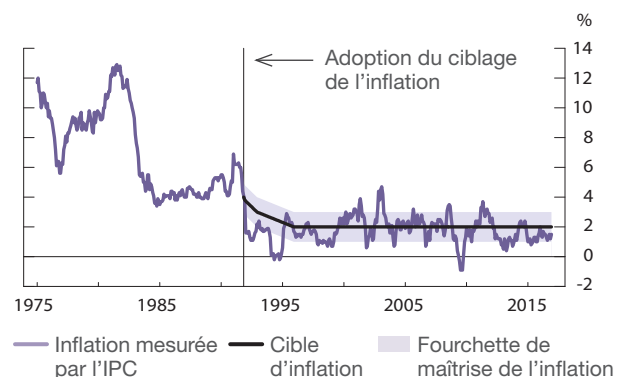
Le renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation conclue avec le gouvernement du Canada a été, en matière de politique monétaire, la plus importante réalisation de la Banque en 2016. Définie en fonction du taux de variation sur douze mois de l'IPC global, la cible d'inflation reste fixée à 2 %, soit le point médian de la fourchette de maîtrise de l'inflation de 1 à 3 %. L'entente est renouvelée pour une autre période de cinq ans, qui prendra fin le 31 décembre 2021.

Le renouvellement de l'entente représente l'aboutissement de cinq années de recherches et de consultations auprès d'autres banques centrales qui ont opté pour un régime de ciblage de l'inflation. Ce chantier a aussi bénéficié de l'apport d'un grand nombre de chercheurs et d'analystes des politiques de l'extérieur. Des études sur des thèmes liés au renouvellement de l'entente ont été diffusées dans le site Web de la Banque, présentées lors de divers séminaires et colloques, reprises dans des discours ou publiées dans la *Revue de la Banque du Canada*. En menant à bien ce projet, la Banque a montré au gouvernement du Canada et aux Canadiens qu'elle s'était assurée de la mise en œuvre du meilleur cadre de conduite de la politique monétaire qui soit au terme d'une démarche exhaustive et réfléchie.

Dans les années qui ont précédé le renouvellement, la Banque a concentré son effort de recherche sur trois axes : l'opportunité de modifier le niveau de la cible d'inflation; le rôle des considérations liées à la stabilité financière dans la conduite de la politique monétaire; la mesure et l'utilisation de l'inflation fondamentale.

Inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC)

Taux d'augmentation sur douze mois, données mensuelles



Sources : Statistique Canada et calculs de la Banque du Canada Dernière observation : décembre 2016

En ce qui concerne le niveau de la cible d'inflation, la Banque s'est penchée sur la question de savoir si celle-ci ne devait pas être relevée par rapport au niveau actuel de 2 %. Les taux directeurs des banques centrales de nombreuses économies se situent à des creux historiques ou tout près, atteignant même, dans certains cas, leur valeur plancher. Parce que les taux d'intérêt seraient généralement plus élevés si la cible d'inflation était elle-même plus élevée, un relèvement permettrait à la Banque de disposer d'une plus grande latitude pour abaisser les taux dans l'avenir, avant de toucher cette valeur plancher.

Le passé récent a montré cependant que les mesures de politique monétaire non traditionnelles procurent aux banques centrales davantage de marge de manœuvre qu'on ne l'avait d'abord cru. Par ailleurs, des études donnent à penser que le passage à un taux cible plus élevé pourrait se révéler difficile à réaliser, puisque les attentes d'inflation sont solidement ancrées à 2 %. Et même une fois cette transition opérée, un taux d'inflation durablement accru pourrait avoir des coûts économiques appréciables. Après avoir fait le bilan des coûts et des avantages potentiels d'un relèvement de la cible d'inflation, la Banque et le gouvernement ont convenu de maintenir cette dernière à son niveau actuel.

S'agissant de la relation entre la politique monétaire et la stabilité financière, la Banque a indiqué que l'évolution du système financier est toujours prise en compte dans la formulation de la politique monétaire. Elle a toutefois réitéré que ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles que la politique monétaire devrait être ajustée pour composer avec les vulnérabilités financières, eu égard notamment aux réformes mises en œuvre ces dernières années pour renforcer la résilience du système financier.

Tout en reconnaissant que la politique monétaire a la capacité de favoriser un accroissement des vulnérabilités au sein du système financier du Canada, la Banque a néanmoins estimé que les mesures réglementaires constituaient des outils plus efficaces pour remédier à ces vulnérabilités. Par ailleurs, la Banque contribue

grandement à promouvoir la stabilité financière par ses communications publiques sur l'évaluation systématique qu'elle fait des vulnérabilités et des risques.

Enfin, après avoir évalué les propriétés d'un grand éventail de mesures de l'inflation fondamentale et examiné les pratiques d'autres banques centrales, la Banque a décidé de remplacer la mesure de l'inflation fondamentale qu'elle utilisait jusqu'ici par trois nouvelles mesures plus fiables. La Banque se sert de mesures de l'inflation fondamentale pour la guider dans la conduite de la politique monétaire parce que l'inflation mesurée par l'IPC global peut fluctuer considérablement et ne constitue pas toujours un bon indicateur des pressions inflationnistes sous-jacentes.

Les décisions de politique monétaire ont reposé sur des analyses ponctuelles rigoureuses des facteurs qui influent sur l'économie canadienne, parmi lesquels figurent le processus d'ajustement de l'économie aux prix plus bas des produits de base, les déterminants des exportations hors produits de base et les évolutions observées sur les marchés du pétrole et des produits de base non énergétiques.

La Banque a choisi cette année de consacrer son colloque annuel au thème « Politiques monétaires non traditionnelles : point de vue d'une petite économie ouverte », afin de mieux comprendre dans quelle mesure différents instruments non traditionnels de politique monétaire sont efficaces, notamment les taux d'intérêt négatifs et l'assouplissement quantitatif.

Activités à venir

Après avoir mené à terme le projet de renouvellement de l'entente relative à la cible d'inflation de 2016, la Banque a d'ores et déjà commencé à demander à des universitaires, des économistes des secteurs public et privé, ainsi que d'autres responsables des politiques publiques et experts d'apporter leur concours à l'élaboration du programme de recherche en prévision du prochain renouvellement, en 2021.

À cette fin, la Banque encouragera les échanges de vues sur divers sujets en rapport avec la politique monétaire du Canada, qu'il s'agisse du rôle de cette dernière, de ses objectifs, de son champ d'action et de son efficacité, ou de l'importance de la transparence et de la communication.

- La Banque poursuivra la mise en œuvre de son plan de recherche pour la période 2016-2018. L'expérience de la crise financière mondiale de 2007-2009 et les années de faible croissance qui ont suivi ont incité toutes les banques centrales à actualiser leurs modèles économiques. C'est pourquoi l'élaboration de modèles de nouvelle génération sera l'une des grandes priorités de la Banque en 2017 et au-delà.
- Le personnel de la Banque s'attachera en outre à améliorer son analyse d'importants phénomènes de portée mondiale comme les mouvements des marchés mondiaux des produits de base, l'évolution économique en Chine et dans d'autres pays

émergents, et les conséquences de la faiblesse persistante du commerce international et des investissements à l'échelle du globe.

- Enfin, la Banque compte aussi chercher à mieux comprendre dans quelle mesure les différents instruments non traditionnels de politique monétaire sont efficaces, notamment les taux négatifs et l'assouplissement quantitatif. Son personnel s'intéressera en particulier à l'ordonnancement et à la mise en œuvre de politiques monétaires non traditionnelles ainsi qu'aux enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience d'autres pays en matière de désengagement de ces politiques.

Renseignements complémentaires

- On trouvera dans le *Rapport sur la politique monétaire*, une publication trimestrielle du Conseil de direction de la Banque du Canada, le scénario de référence de l'institution relatif à l'inflation et à la croissance de l'économie canadienne, ainsi que son évaluation des risques connexes.
- *Renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation — Document d'information — octobre 2016*
- Les priorités en matière d'activités de recherche en prévision du renouvellement de l'entente relative à la cible de maîtrise de l'inflation
- Poloz, S. S. (2016). *Les cibles d'inflation depuis 25 ans : une certitude en périodes d'incertitude*, discours prononcé devant le Business Council of British Columbia, Vancouver (Colombie-Britannique), 1^{er} novembre.
- *Enquête sur les perspectives des entreprises*
- *Revue de la Banque du Canada*, automne 2016

SYSTÈME FINANCIER

Le Système financier en 2016

La Banque collabore avec ses partenaires des secteurs public et privé en vue de l'adoption de mesures précises ayant pour but d'accroître la résilience du système financier, notamment les réformes en cours visant à remédier aux faiblesses décelées lors de la crise financière mondiale de 2007-2009.

Ces réformes sont maintenant bien avancées, et les autorités, tant au pays qu'à l'étranger, s'emploient à en évaluer les effets, y compris les conséquences indésirables qui pourraient en découler.

Au cours des dernières années, la Banque a concentré davantage ses efforts sur la détection et l'évaluation des vulnérabilités et des risques systémiques au sein du système financier canadien. Les résultats de cette analyse sont publiés dans la *Revue du système financier*, qui paraît deux fois l'an.

En 2016, la *Revue* a mis l'accent sur l'évolution des vulnérabilités du système financier associées au niveau élevé d'endettement des ménages canadiens et aux déséquilibres dans certains segments du marché du

logement. La fragilité de la liquidité des marchés de titres à revenu fixe a également été évaluée comme étant l'une des principales vulnérabilités.

Les mesures relatives au financement du logement adoptées récemment par le gouvernement fédéral devraient contribuer à améliorer la qualité des prêts hypothécaires ainsi qu'à renforcer la résilience des institutions financières. Au fil du temps, ces mesures atténueront les risques qui pèsent sur la stabilité financière.

La Banque a poursuivi l'examen et, lorsqu'il y avait lieu, l'actualisation des politiques et des fonctions qui relèvent de son mandat afin de se préparer à la matérialisation de tout risque qui pourrait créer de graves tensions au sein du système financier.

Deux priorités retenues en 2016 ont été l'élaboration d'un régime de résolution des infrastructures de marchés financiers (IMF) désignées au Canada et l'élargissement du mandat de la Banque relativement aux systèmes de paiement importants.

Le rôle de la Banque du Canada

Un système financier efficace et résilient est essentiel à la stabilité et à la croissance à long terme de l'économie canadienne, car il permet aux consommateurs et aux entreprises d'acquiescer des biens et services en toute confiance et de prendre des décisions éclairées concernant leurs transactions financières et leurs placements.

Le système financier canadien repose principalement sur les institutions financières, les marchés financiers, et les systèmes de compensation et de règlement pour traiter l'ensemble des activités financières, qu'il s'agisse d'épargner, d'emprunter, d'investir, d'acheter ou de vendre.

La Banque :

- assume des responsabilités particulières de surveillance à l'égard des principaux systèmes de compensation et de règlement (infrastructures de marchés financiers, aussi appelées IMF) désignés du fait de leur importance systémique au Canada et du risque qu'ils présentent pour le système de paiement au Canada;

- facilite le bon fonctionnement des systèmes de paiement canadiens et agit comme agent de règlement, ou « banquier », des membres de Paiements Canada qui sont des participants directs au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), principal système de paiement au pays;
- fournit régulièrement des liquidités à différentes institutions financières canadiennes et, au besoin, dans des circonstances exceptionnelles, à des institutions financières canadiennes ainsi qu'à des IMF désignées.

La Banque, en concertation avec le gouvernement du Canada, des organismes provinciaux, les acteurs du marché, d'autres banques centrales et des organisations internationales, s'assure que les IMF considérées comme étant importantes ou d'importance systémique fonctionnent de manière à contrôler les risques ainsi qu'à soutenir l'efficacité et la stabilité du système financier canadien.

La Banque est membre du Comité consultatif supérieur qui conseille le ministre des Finances sur les vulnérabilités et les risques liés à la stabilité financière.

Réalisations

La Banque a travaillé avec d'autres institutions canadiennes, que ce soit à titre de conseiller, de partenaire ou de chef de file, en vue de promouvoir les réformes financières à l'échelle du pays. Ces mesures visaient la réglementation bancaire, les produits dérivés de gré à gré, l'octroi d'une aide d'urgence, les systèmes de paiement et un cadre de résolution pour les IMF.

En 2016, la Banque a appliqué un cadre amélioré d'analyse des risques et des vulnérabilités dans le secteur des ménages. Ainsi, l'amélioration de l'accès à des microdonnées sur les prêts et de nouvelles techniques de visualisation de données, comme les cartes géographiques des points chauds, ont permis à la Banque de mieux comprendre et communiquer l'évolution des risques dans le secteur des ménages, à l'échelle nationale et régionale, ainsi que l'incidence des mesures touchant le marché du logement adoptées récemment par le gouvernement fédéral.

La Banque a également perfectionné son suivi du secteur bancaire parallèle au Canada. Selon la dernière analyse, le secteur ne constituerait pas une grande vulnérabilité pour le système financier. Il subsiste toutefois des lacunes importantes sur le plan des données et des connaissances de ce secteur dynamique. La Banque continue de travailler avec les autorités nationales et internationales pour combler ce manque d'information, dans la mesure du possible.

De concert avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), la Banque a contribué aux travaux du ministère des Finances ayant trait à l'élaboration d'un régime de recapitalisation interne des grandes banques canadiennes; le projet de loi a été déposé en mars 2016.

La Banque a également présidé le Groupe de travail sur les produits dérivés de gré à gré regroupant des représentants fédéraux et provinciaux et conseillé le BSIF et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) relativement au fonctionnement du marché de titres à revenu fixe, aux règles de liquidité de Bâle et à la mise en œuvre des règles régissant les produits dérivés.

La Banque préside le Forum canadien des titres à revenu fixe, comité de discussion sur l'évolution de la structure, du fonctionnement, des pratiques du marché des titres à revenu fixe et des enjeux de politiques publiques connexes. Le Forum compte quinze membres

représentant un éventail d'institutions, grandes et petites, actives sur le marché canadien des titres à revenu fixe, des côtés acheteur et vendeur.

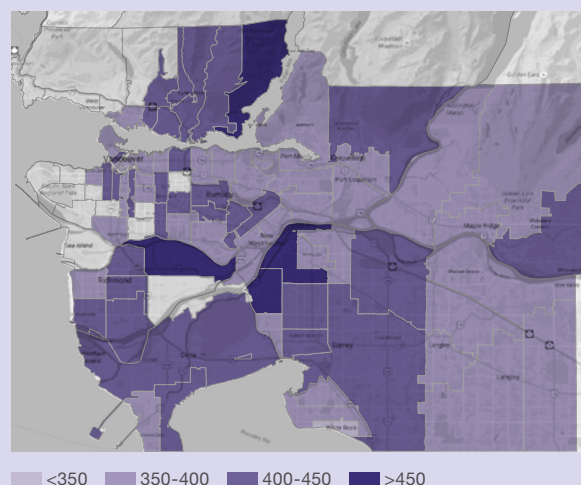
En 2016, le Forum a mené une enquête sur les marchés des titres à revenu fixe auprès des intervenants sectoriels afin d'évaluer les méthodes de négociation, d'exécution des transactions et de gestion de portefeuille qu'utilisent les acteurs des côtés acheteur et vendeur et certains émetteurs nationaux participant au marché canadien des titres à revenu fixe.

Dans le cadre de l'enquête, les participants ont signalé une légère baisse de la liquidité de marché au cours des deux dernières années; le recul a été particulièrement prononcé dans le segment des obligations de sociétés. Ce contexte a amené certains investisseurs à revoir leurs pratiques de négociation et de placement sur les marchés de titres à revenu fixe.

La Banque a achevé la mise en œuvre du cadre actualisé régissant ses opérations sur les marchés et effectué les travaux nécessaires pour ajouter éventuellement de nouvelles catégories d'actifs dans le bilan de l'institution.

Vancouver

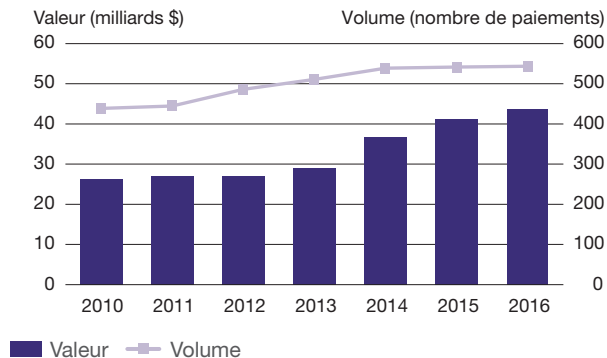
2014T4-2015T3



La Banque utilise de nouvelles techniques de visualisation, comme des cartes géographiques des points chauds, pour évaluer les risques et les vulnérabilités du secteur des ménages. Par exemple, cette carte du Grand Vancouver montre la distribution géographique du ratio moyen de prêt au revenu des nouveaux prêts hypothécaires à rapport prêt-valeur élevé : plus la couleur est foncée, plus la dette est élevée par rapport au revenu. Comme en faisait état la livraison de décembre de la Revue du système financier, la proportion de ménages fortement endettés a poursuivi sa progression dans la plupart des villes canadiennes, en particulier Toronto et Vancouver.

Paievements effectués ou reçus par la Banque du Canada dans le Système de transfert de paievements de grande valeur

Données quotidiennes moyennes, en valeur et en volume



Les employés de la Banque ont collaboré avec les autorités budgétaires et réglementaires des provinces afin de préciser les critères d'admissibilité à l'aide d'urgence pour les institutions financières provinciales.

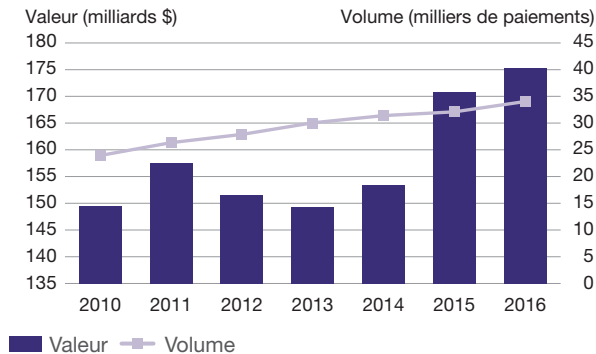
Le gouverneur a désigné le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) en tant que système de compensation et de règlement susceptible de présenter un risque pour le système de paiement, l'assujettissant de ce fait à la surveillance de la Banque.

En collaboration avec les ACVM, la Banque a publié des indications supplémentaires concernant les normes de gestion des risques pour les IMF d'importance systémique, y compris des exigences relatives aux plans de redressement.

La Banque joue un rôle continu dans le projet pluriannuel de modernisation des systèmes de paiement canadiens qui est mené par Paiements Canada conjointement avec les institutions financières et d'autres parties prenantes. Ces efforts ont pour objet de créer un nouveau système de base servant à la compensation et au règlement de paiements de grande valeur pour remplacer le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et le SACR ainsi que mettre au point un système de paiement de détail en temps réel.

Paievements effectués par l'ensemble des participants au Système de transfert de paievements de grande valeur

Données quotidiennes moyennes, en valeur et en volume



Parmi les grandes réalisations de 2016, notons l'approbation d'une vision commune de l'écosystème des paiements canadien ainsi que l'aval d'une nouvelle feuille de route sectorielle et d'un plan général pour réaliser cette vision. Un simulateur de système de paiement canadien a été lancé et déployé auprès de parties prenantes externes afin d'appuyer la recherche et l'analyse portant sur un certain nombre de questions stratégiques importantes liées à la conception et à la modernisation du système de paiement au Canada.

Les travaux en lien avec le projet Jasper ont commencé; il s'agit d'un projet réalisé conjointement avec Paiements Canada, les cinq plus grandes banques canadiennes et R3, un partenaire du secteur privé, ayant pour but de concevoir et de mettre à l'essai un prototype de système interbancaire de paiement utilisant un grand livre partagé. L'objectif est d'étudier les coûts et les avantages d'un tel système par rapport à un outil qui repose sur une technologie plus ancienne.

La Banque a également organisé conjointement un colloque et collaboré aux documents de recherche et d'analyse suivants : *Credit Risk and Collateral Demand in a Retail Payment System* et *Clearing and Settlement Systems from Around the World: A Qualitative Analysis*.

Activités à venir

- La Banque approfondira sa connaissance des activités du secteur bancaire parallèle au Canada (notamment celles associées à la gestion des actifs et aux courtiers) et évaluera les vulnérabilités que ces activités peuvent créer dans le système financier.
- La Banque continuera d'exercer un leadership au sein du Forum canadien des titres à revenu fixe ainsi que de se charger du secrétariat et du soutien analytique de ce comité dans le but de faciliter les discussions sur les orientations en lien avec le fonctionnement des marchés canadiens des titres à revenu fixe et de mettre en œuvre des initiatives sectorielles.
- La Banque améliore les modèles existants et élabore de nouvelles méthodes d'évaluation des risques et de recherche en rapport avec le lien entre la stabilité financière et la politique monétaire, y compris l'efficacité des instruments de politique macroprudentielle.
- Les réformes relatives aux produits dérivés de gré à gré, dont les appels de marge et la compensation, seront mises en œuvre en 2017. La Banque aidera la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés à accroître la part des opérations de pension compensées centralement pour inclure un groupe élargi d'intervenants de marché, dont les institutions du côté acheteur et les autres courtiers.
- En 2017, le colloque annuel de la Banque portera sur l'interaction entre les politiques macroprudentielles et la politique monétaire, et sur le rôle que joue l'institution dans l'atteinte des objectifs de stabilité financière.
- Entre le 1^{er} mars et le 1^{er} mai 2017, la Banque instaurera des changements relativement à la publication des taux de change. À compter de 2017, elle se servira d'un nouveau mode de calcul et limitera la liste des taux publiés aux 26 devises les plus activement négociées dans des opérations visant le dollar canadien.



La première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, a prononcé un discours intitulé *Les technologies financières et l'écosystème financier : évolution ou révolution?* à l'occasion de la conférence annuelle de *Paielements Canada*, en juin 2016, à Calgary.
Photo : www.photobliss.com

Renseignements complémentaires

- La *Revue du système financier* a été publiée en juin et en décembre.
- Un article sur les modifications apportées à la politique d'octroi d'une aide d'urgence est paru dans la livraison de l'automne 2016 de la *Revue de la Banque du Canada*.
- Taux de change de la Banque du Canada



Michel Assaf et ses collègues du département des Marchés financiers effectuent des opérations à partir de la salle des marchés de la Banque.

GESTION FINANCIÈRE

La Gestion financière en 2016

Divers facteurs externes importants ont eu une incidence sur les activités de gestion financière de la Banque du Canada en 2016.

- À la suite des mesures annoncées dans le budget fédéral, les besoins d'emprunt du gouvernement du Canada (de même que l'encours de la dette fédérale) ont augmenté par rapport aux années précédentes.
- Partout dans le monde, les taux d'intérêt sont restés très bas, et même dans certains cas négatifs. Cette faiblesse des taux continue de poser des défis en ce

qui concerne la gestion des réserves de change du pays et des actifs du fonds de pension de la Banque du Canada.

- La demande de services bancaires et de garde qu'offre la Banque du Canada s'est accrue ces dernières années et est restée forte en 2016. Les banques centrales ainsi que les gestionnaires de réserves et d'autres instances officielles, tant à l'étranger qu'au pays, s'efforcent de plus en plus de réduire le risque de contrepartie en ayant recours aux services de la Banque du Canada.

Réalisations

Conformément aux objectifs du gouvernement du Canada, le programme d'emprunt visait principalement à assurer aux programmes et services publics une source stable de financement à faible coût tout en soutenant le bon fonctionnement et la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada. À cette fin, il importe comme toujours de trouver un juste équilibre entre les coûts et les risques liés à la structure de la dette.

La stratégie de gestion de la dette pour 2016-2017 a été adaptée de façon à tenir compte de la hausse importante projetée des besoins de financement par emprunt du gouvernement¹. Les obligations à trois ans ont été réinstaurées, et la taille des adjudications et des émissions de référence de toutes les échéances a été

¹ L'exercice du gouvernement du Canada prend fin le 31 mars.

Le rôle de la Banque du Canada

La Banque :

- agit en qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement du Canada et assure des services bancaires efficaces et résilients; administre la dette et les réserves de change du gouvernement fédéral et lui donne des conseils à ce sujet, et collabore avec le ministère des Finances à l'élaboration des politiques et des programmes de gestion des activités d'emprunt et de placement du Canada;
- gère les soldes de trésorerie du gouvernement, procède à des adjudications de titres de la dette publique, gère le Compte du fonds des changes, qui inclut les réserves de change liquides du Canada, et administre le Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement;
- assure des services bancaires, des services de règlement et des services de garde pour son propre compte et fournit ces services au gouvernement fédéral, à des organisations financières internationales officielles, à des banques centrales étrangères, aux infrastructures de marchés financiers désignées, aux institutions financières membres de ces systèmes et à certaines sociétés d'État fédérales;
- surveille et gère les risques financiers associés aux activités menées en tant qu'agent financier du gouvernement ainsi que ceux associés à son propre bilan et produit des rapports à ce sujet, et assure une fonction de gestion et de surveillance des activités de garde se rapportant à la gestion des garanties d'opérations exécutées au pays et à l'étranger;
- effectue des travaux de recherche et met au point des outils d'analyse afin de rehausser la qualité de ses conseils concernant les enjeux liés à la gestion financière et aux systèmes de paiement;
- agit, pour le compte des propriétaires, à titre de gardien des soldes non réclamés de comptes bancaires, c'est-à-dire de dépôts ou d'instruments négociables, en dollars canadiens, détenus auprès des banques ou des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale, mais à l'égard desquels aucune activité n'a été effectuée pendant au moins dix ans;
- agit à titre d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada en se chargeant notamment de la gestion des actifs du Fonds de pension en fiducie et du Fonds de pension en fiducie complémentaire.

rehaussée. La Banque a aussi entrepris d'importants travaux afin de surveiller et de favoriser le bon fonctionnement des marchés de titres d'État.

Au 31 décembre 2016 :

- Les émissions d'obligations négociables du gouvernement du Canada devaient se chiffrer à environ 133 milliards de dollars pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2017, soit quelque 40 milliards de dollars de plus que pour l'exercice précédent.
- Selon les prévisions, l'encours des bons du Trésor devrait avoir légèrement reculé au 31 mars 2017 pour s'établir à 134 milliards de dollars, comparativement à 138 milliards de dollars pour l'exercice précédent.
- L'encours de la dette se chiffrait à 696 milliards de dollars, soit un accroissement de 23 milliards de dollars en glissement annuel.

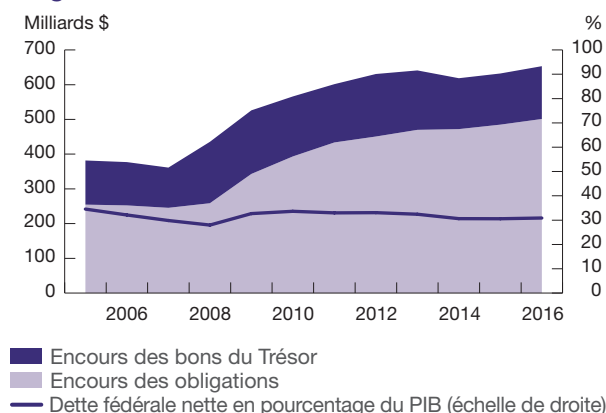
En ce qui concerne les réserves de change, le ministre des Finances a approuvé en 2016 un nouvel Énoncé de politique de placement qui régit l'acquisition, la gestion et le dessaisissement des actifs du Compte du fonds des changes du Canada. L'Énoncé comporte une structure de gouvernance mise à jour, indique la répartition stratégique de l'actif et comprend un indice de référence en matière de placement pour la gestion des actifs de réserve. Il fait également état de l'utilisation des évaluations internes du crédit pour éclairer les décisions de placement. L'indice de référence, qui avait été mis à l'essai dans le cadre d'un projet pilote en 2015, a été adopté officiellement en 2016.

La valeur marchande des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes s'établissait à environ 73 milliards de dollars américains au 31 décembre 2016. Autour de 72 % des réserves étaient investis dans des titres libellés en dollars américains, et le reste, en euros, en livres sterling et en yens.

La Banque a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Finances pour mettre au point et appliquer un nouveau cadre complet de gestion du portefeuille de swaps. Celui-ci comprend des plafonds révisés relatifs aux contreparties et des critères d'admissibilité, une structure de gouvernance, ainsi que des méthodes et des processus permettant de mieux gérer les expositions au risque de contrepartie.

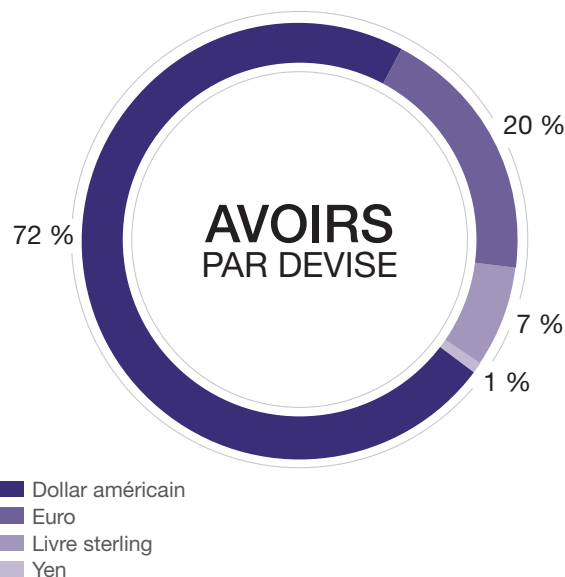
Des accords révisés, qui nécessitent un échange réciproque de garanties, ont maintenant été conclus avec presque toutes les contreparties des swaps de

Encours des titres d'emprunt négociables du gouvernement du Canada



Réserves de change liquides détenues dans le Compte du fonds des changes

Au 31 décembre 2016



devises. Le passage à ce nouveau cadre a généré des versements ponctuels au gouvernement totalisant environ 107 millions de dollars et devrait entraîner une réduction des coûts de financement annuels de l'ordre de plusieurs millions de dollars.

La Banque a reçu l'approbation du gouvernement du Canada afin de fournir des services bancaires et de garde à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en conformité avec le rôle que joue la Banque en vue de favoriser la stabilité du système financier canadien et comme elle le fait déjà pour un certain nombre de clients.

Les travaux se sont poursuivis en 2016 afin de réduire le recours mécanique aux agences de notation externe et d'encourager l'utilisation des évaluations internes du crédit. La Banque tient maintenant à jour des notations internes pour plus de 80 entités, dont des émetteurs souverains, des entités liées à une autorité publique, des organismes, des banques multilatérales de développement et des institutions financières, et elle est reconnue par d'autres banques centrales comme un chef de file mondial dans ce domaine.

La Banque a mené à bien l'évaluation d'options d'approvisionnement pour la prestation des services administratifs relatifs au Programme de placement de titres sur le marché de détail, géré par l'institution au nom du gouvernement du Canada, en prévision de l'expiration future du contrat conclu avec son fournisseur externe. La taille du Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement continue de diminuer, l'encours et le volume d'émissions ayant tous

deux reculé encore cette année. Environ deux millions de Canadiens détiennent plus de cinq milliards de dollars dans des obligations d'épargne vendues dans le cadre du Programme.

La Banque a mis en œuvre des recommandations formulées dans l'étude triennale portant sur l'appariement de l'actif et du passif du Fonds de pension de la Banque menée en 2015. La part du portefeuille investie dans des actifs privés à long terme est en cours d'augmentation. Ces actifs correspondent bien au profil de passif du fonds et contribuent à diversifier les expositions aux risques et à réduire le risque global, en permettant tout de même d'obtenir le taux de rendement attendu.

La Banque a su maintenir ses rigoureuses normes d'excellence opérationnelle en matière d'opérations bancaires et un taux de disponibilité de 99,97 % dans le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV).

Activités à venir

- La Banque effectuera des travaux de recherche et d'analyse afin de soutenir les objectifs du gouvernement d'assurer un financement stable et à faible coût tout en favorisant le bon fonctionnement du marché de ses titres. Cette démarche visera notamment à évaluer la robustesse du cadre utilisé pour émettre des titres de la dette publique dans le contexte de l'évolution de la structure du marché et de la conjoncture réglementaire.
- La Banque a établi une stratégie et des échéances en vue de moderniser le système d'adjudication essentiel servant à effectuer ses opérations sur les marchés, dans le but d'accroître la souplesse et l'efficacité opérationnelle et de réduire le risque. L'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle solution se poursuivront au cours des années à venir.
- La Banque amorcera la négociation avec le fournisseur de services administratifs et de soutien des technologies de l'information du Programme de placement de titres sur le marché de détail. Compte tenu des besoins en pleine évolution du programme, il faut améliorer la souplesse, la transparence et l'efficacité.
- La Banque fera progresser les travaux en vue d'accueillir la SCHL à titre de nouveau client.

Renseignements complémentaires

- Renseignements sur la [gestion financière](#) à la Banque du Canada
- [Stratégie de gestion de la dette](#) du gouvernement du Canada

MONNAIE

La Monnaie en 2016

En 2016, le Canada a poursuivi, pour une cinquième année, son passage du papier au polymère pour ses billets de banque.

À la fin de l'année, le nombre de billets de banque canadiens en circulation s'élevait à environ 2,1 milliards, et les billets en polymère en représentaient environ 84 %, comparativement à 80 % un an plus tôt. Comme ce chiffre correspond à présent à la grande majorité des billets en circulation, le rythme de remplacement devrait ralentir considérablement dans les années à venir.

La qualité des billets en polymère en circulation se maintient : leur durée de vie est au moins trois fois et demie plus longue que celle des billets en papier.

La durabilité accrue du polymère et la possibilité de le recycler permettent de produire des billets plus économiques et écologiques.

Les billets en polymère sont aussi difficiles à contrefaire, comme en témoigne le faible taux de contrefaçon au pays. En effet, à la fin de 2016, ce taux était de 9 billets par million (BPM), ce qui se situe bien en deçà de la cible de 30 BPM.

L'essentiel de la contrefaçon vise encore les billets en papier des séries précédentes. La Banque a poursuivi ses activités de dissuasion de la contrefaçon auprès des détaillants et a continué de collaborer avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et Sécurité publique Canada dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la contrefaçon.

Réalisations

La Banque a mené des travaux d'envergure en 2016 pour concevoir un billet commémoratif et planifier la prochaine série de billets en polymère. Ces activités allaient de la conception des éléments de sécurité et du contenu visuel à la planification de la production et de la distribution des billets.

La Banque a aussi consolidé son engagement à consulter la population au sujet de la conception des futurs billets. Un processus de consultation a ainsi été lancé en vue du choix de la Canadienne emblématique qui figurera sur le premier billet de la prochaine série, lequel devrait être mis en circulation vers la fin de 2018.

Le rôle de la Banque du Canada

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Elle est responsable du cycle de vie complet des billets — conception, élaboration, production, distribution, retrait et destruction — et veille à ce que les billets en circulation continuent de répondre aux besoins de la population en faisant en sorte qu'ils soient à l'épreuve de la contrefaçon, qu'ils respectent des normes de qualité élevées et qu'ils soient en quantité suffisante.

Pour appuyer les orientations stratégiques de sa fonction Monnaie, la Banque effectue des recherches sur un vaste éventail de sujets, dont la conception et la sûreté des coupures, la qualité et l'état des billets en circulation, l'utilisation de l'argent comptant et l'avenir des billets de banque. Elle se penche également sur la surveillance, l'émission et la réglementation des monnaies électroniques, de même que sur les modes de paiement de détail électroniques.

La Banque sollicite régulièrement l'avis des représentants des organismes d'application de la loi, des

secteurs du commerce de détail et des services bancaires, ainsi que du grand public, qui constituent une source précieuse de renseignements, notamment sur l'usage de l'argent comptant, le contenu visuel des prochains billets de banque, et l'utilisation et le coût des autres modes de paiement.

Dans le but de décourager la contrefaçon de la monnaie canadienne, la Banque collabore avec les organismes d'application de la loi et les intervenants du système judiciaire et mène des activités de sensibilisation destinées à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants et le public.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et coopère avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des connaissances et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange de points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à l'avancement de la recherche dans des domaines ayant un lien avec la monnaie.

La consultation a permis de réunir plus de 26 300 propositions provenant de citoyens de partout au Canada, ce qui en a fait la plus vaste initiative de participation du public jamais déployée par la Banque².

L'institution a de plus mené à bien le processus de conception, de mise à l'essai et de consultation de groupes de discussion pour le billet commémoratif qui soulignera le 150^e anniversaire de la Confédération en 2017.

Les opérations de la Monnaie ont permis d'assurer l'approvisionnement des Canadiens en billets de banque sûrs et de grande qualité grâce à des pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'assurance de la qualité ainsi qu'à une collaboration constante avec les institutions financières partenaires.

La Banque s'affaire à moderniser ses centres de traitement des billets afin qu'ils restent à l'avant-garde et puissent être adaptés aux changements de l'environnement de distribution des billets. Parmi les grandes priorités, on compte : les systèmes de technologies de l'information, les processus de contrôle, de sécurité et d'audit, les systèmes de manutention et d'emballage des billets et la formation des employés.

Grâce à la stratégie de gestion de l'information de la Monnaie, la Banque a acquis la capacité de recueillir et d'analyser des données provenant de nombreuses sources afin d'accroître la qualité des billets en circulation, de dégager les tendances dans l'utilisation de l'argent liquide et de cartographier le mouvement des billets dans le système de distribution.

La stratégie a permis d'apporter des améliorations à plusieurs égards. Ainsi, l'échange des données avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les principales parties prenantes a été renforcé et automatisé, l'infrastructure et la technologie ont été mises à niveau afin de faciliter l'analyse des tendances relatives aux billets de banque par le personnel, et des études pilotes ont été menées afin d'évaluer l'efficacité du suivi de la circulation des billets.

La Banque est membre d'un groupe de recherche dont font partie le Conseil national de recherches du Canada et des partenaires des secteurs public et privé. Une étude a été réalisée en 2016 sur la durabilité des billets en polymère, et des travaux de recherche sur



Le gouverneur (à gauche) discute avec les élèves Andrin Lewis (au centre), de l'école publique Roberta Bondar, et Sonia Larouche (à droite), de l'école élémentaire publique Gabrielle-Roy, en avril 2016. Les élèves de ces deux écoles d'Ottawa ont créé des œuvres d'art représentant des femmes qui les inspirent, dans le cadre d'une activité destinée à présenter le processus de nomination visant à choisir la Canadienne qui figurera sur un nouveau billet de banque.

les technologies liées aux billets de banque et les comportements des consommateurs en ce qui concerne l'usage de l'argent comptant sont en cours.

Dans le cadre de travaux sur la monnaie électronique, l'un de ses champs d'intérêt en ce qui a trait aux technologies financières, la Banque s'est penchée sur des questions touchant les monnaies numériques émises par des banques centrales, l'interaction entre les fonds publics et les fonds privés, les nouvelles technologies de paiement et d'autres évolutions. La Banque a poursuivi une étude sur le coût des paiements, qui guidera la mise au point de la prochaine génération de systèmes de paiement du Canada.

Les bureaux régionaux de la Banque à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax sont demeurés très présents dans l'ensemble du pays en offrant des programmes d'information sur la monnaie aux organismes d'application de la loi partenaires locaux, à la GRC, aux institutions financières et aux détaillants. Les employés des régions ont aussi fourni du soutien relativement aux consultations publiques sur la conception des billets de banque.

² Pour en savoir plus sur le processus de consultation, se reporter à la section « Communications et rayonnement ».

Viola Desmond : la Canadienne qui figurera sur un billet



Sur la photo [de gauche à droite] : Bill Morneau, ministre des Finances, Stephen S. Poloz, gouverneur de la Banque du Canada, Patty Hajdu, ministre de la Condition féminine, et Wanda Robson, sœur de Viola Desmond, à l'annonce que Viola Desmond sera la Canadienne qui figurera sur un billet.

Ci-dessous : Le gouverneur annonce la nouvelle aux invités rassemblés, et la première sous-gouverneure rencontre M^{me} Robson.



Viola Desmond, une icône du mouvement pour les droits et libertés au Canada, a été choisie pour figurer sur le billet canadien de 10 dollars, qui devrait être émis à la fin de 2018.

Le ministre des Finances a retenu M^{me} Desmond parmi une liste restreinte de cinq Canadiennes qui, ensemble, illustrent les contributions variées et importantes des femmes à l'histoire du Canada.

L'annonce faite le 8 décembre 2016 a clos le processus de sélection amorcé par un appel de candidatures qui avait permis d'établir la liste initiale de 461 candidates admissibles proposées par les Canadiens.

M^{me} Desmond était une femme d'affaires accomplie de la Nouvelle-Écosse qui a refusé de quitter une section réservée aux Blancs d'un cinéma en 1946 et a ensuite été incarcérée, reconnue coupable et condamnée à une amende.

Son procès constitue la première contestation judiciaire connue soulevée par une femme noire au Canada pour cause de ségrégation raciale. La persévérance de M^{me} Desmond et l'attention suscitée par son procès ont élargi le mouvement visant à reconnaître l'importance des droits de la personne au Canada.



Activités à venir

- La Banque continuera de mener les travaux liés à la production du billet commémoratif de 10 dollars visant à souligner le 150^e anniversaire de la Confédération. Le billet Canada 150 sera mis en circulation à l'échelle du pays en juin 2017, et 40 millions de billets seront émis.
- À présent que M^{me} Viola Desmond a été choisie pour figurer sur le billet de 10 dollars de 2018, le processus de conception et de production s'amorcera. La population sera à nouveau consultée dans le cadre de groupes de discussion.
- La Banque lancera un plan sur deux ans en vue de concevoir et de mettre à l'essai de nouveaux éléments de sécurité pour la prochaine série de billets.
- Grâce à sa stratégie de gestion de l'information de la Monnaie, la Banque améliorera l'échange et l'intégration des données sur les billets de banque de ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement et développera davantage sa capacité d'analyse des données.
- La Banque pilotera des discussions au sujet du système de distribution des billets, en collaboration avec les grandes institutions financières, afin d'en maintenir l'efficacité. La modernisation des centres de traitement des billets se poursuivra.
- La Banque fera avancer ses travaux de recherche sur la monnaie électronique et les technologies de paiement électronique, de même que sur les technologies de pointe relativement à la sûreté des billets de banque. Cette démarche inclura une enquête sur l'utilisation du bitcoin.
- Les résultats de l'étude sur le coût des paiements seront publiés dans les premiers mois de 2017; ils permettront d'en savoir plus sur les coûts de transaction liés à l'argent comptant et aux autres modes de paiement au Canada. La Banque préparera également la prochaine enquête sur les modes de paiement.

Renseignements complémentaires

- Viola Desmond : la Canadienne emblématique qui figurera sur le nouveau billet de 10 dollars : [communiqué](#) et [diffusion Web](#)
- Étude sur le coût des paiements



ADMINISTRATION DE LA BANQUE DU CANADA

L'Administration de la Banque en 2016

Les grandes fonctions et les activités principales de la Banque du Canada s'appuient sur de solides pratiques de gestion et un cadre opérationnel efficace.

Des opérations efficaces, efficientes et novatrices favorisent la mobilisation et la productivité des employés et contribuent à la réalisation des objectifs opérationnels énoncés dans le Plan à moyen terme de la Banque.

L'institution compte parmi son personnel des économistes et des spécialistes du système financier, dont les activités sont liées à ses grandes fonctions, mais également des leaders et des employés des départements de l'Administration générale, qui assurent l'efficacité et l'efficacité des opérations. Ces derniers s'occupent notamment de la gestion :

- des ressources humaines : recrutement, mobilisation et fidélisation d'employés très qualifiés;
- des processus institutionnels : prise de décisions et gouvernance par la Haute Direction, conformité, gestion des risques, questions juridiques, politique institutionnelle et communications;
- des actifs : entretien des immeubles, protection du personnel et des biens matériels, approvisionnement et gestion de l'information;
- des finances : établissement des budgets, comptabilité, contrôle et audit;
- des technologies de l'information, des données et de la sécurité.

L'année 2016 a été marquée par l'achèvement, en novembre, du projet de modernisation du siège, dans les délais et le budget impartis.

Composition du personnel de la Banque, par fonction Chiffres approximatifs pour 2016



- Personnel administratif et de supervision
- Leaders et cadres
- Spécialistes des opérations et techniciens spécialisés
- Travailleurs du savoir et professionnels (sans tâches de gestion)

* Comprend environ 1 500 employés chargés des activités essentielles et 200 employés temporaires embauchés pour des projets

Pour la septième année consécutive, la Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

En 2016, le programme des Prix d'excellence, qui en était à sa troisième édition, a connu une augmentation du nombre d'employés mis en candidature par leurs collègues. En tout, 51 candidatures ont été reçues et 13 employés ont été reconnus par la Banque pour leurs contributions dans les domaines de l'innovation, du milieu de travail et de la collaboration.

Banque du Canada — Principes de l'Administration générale

Ce qui nous guide

- Partenaire à valeur ajoutée : mettre à la disposition des secteurs d'activité les relations et les connaissances dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes
- Excellence opérationnelle : offrir des processus et des systèmes efficaces et intégrés, des analyses de qualité supérieure, ainsi qu'une planification et des budgets établis en concertation
- Bonne collaboration : assurer une prestation de services et de conseils utiles et adaptés
- Intendance institutionnelle efficace : fournir les conseils, l'orientation et le soutien nécessaires pour faciliter la prise de décisions judicieuses et assurer l'intendance de l'information et des ressources financières et humaines de la Banque

Encore une fois, le personnel de la Banque a volontairement participé à la campagne de charité annuelle en milieu de travail. En plus de contribuer comme par le passé à la campagne Centraide, les employés ont pu verser, pour une deuxième année, des dons à PartenaireSanté, un regroupement d'organismes de bienfaisance nationaux du domaine de la santé. Une somme record de 287 299 dollars a été recueillie grâce aux dons directs et aux activités internes de collecte de fonds.

Les ressources humaines

Chaque année, des efforts considérables sont déployés afin d'offrir aux employés un milieu de travail exceptionnel, des occasions de perfectionnement uniques et une rémunération globale concurrentielle.

En 2016, la Banque a lancé un projet de trois ans visant à revoir et à repenser ses stratégies, programmes, pratiques et outils administratifs en matière de ressources humaines (RH). Les objectifs de la modernisation des RH ont été établis à l'issue d'une rigoureuse évaluation des besoins comprenant une vaste consultation du personnel. Trois aspects prioritaires ont ainsi été choisis :

- projets destinés à aider les leaders à renforcer la culture d'innovation en mettant l'accent sur des discussions d'encadrement et de perfectionnement constructives;
- programmes permettant d'attirer et de motiver les employés, dont une approche de gestion du rendement et de perfectionnement du personnel grandement simplifiée et mieux adaptée;
- nouveaux outils facilitant les transactions en matière de RH effectuées par les leaders et les employés.

Conformément aux objectifs établis dans le Plan à moyen terme et dans les nouvelles compétences en leadership de la Banque, le gouverneur et la première sous-gouverneure ont appuyé des possibilités de perfectionnement offertes aux leaders de tous les niveaux de l'institution, afin de favoriser l'innovation et la prise de risques stratégiques. Il s'agit entre autres de la mise en œuvre d'un programme d'encadrement et de rétroaction normalisé, d'un programme de perfectionnement en leadership sur mesure, ainsi que d'outils et de ressources connexes.



Le kiosque « Racontez-nous votre expérience des RH », à la Conférence annuelle des employés, a permis aux membres du personnel d'échanger leurs points de vue sur les services des RH qui ont une incidence durable. Sur la photo, Gillian Brouse, responsable, Modernisation des RH, discute avec Iris Zhang, qui travaille au département des Services généraux.

En 2016, des stratégies ont été mises en place pour répondre à la complexité et à l'évolution des besoins en recrutement. On a notamment mené des campagnes ciblées afin de doter les postes difficiles à pourvoir (p. ex., spécialistes de la cybersécurité) et accru les efforts pour embaucher des femmes à des postes d'économiste et de spécialiste du secteur financier.

Le remaniement du site Web de recrutement et l'utilisation des médias sociaux ont permis d'augmenter le nombre de visiteurs dans le site Web de la campagne de recrutement universitaire.

En 2016, la Banque a amélioré ses programmes afin de promouvoir la diversité et l'équité en matière d'emploi. Ainsi, des boursiers (Autochtones et personnes handicapées) ont participé à des stages dans un domaine lié aux grandes fonctions de la Banque, et l'institution a favorisé l'élargissement d'un programme de placement professionnel pour les personnes handicapées.

Compte tenu des changements qui se sont opérés à la Banque, un plus grand nombre d'activités de communication interne ont été réalisées. Outre la communication des divers aspects en lien avec le retour au siège modernisé, des stratégies ont été conçues pour aider les employés à bien comprendre et appliquer les nombreuses politiques et procédures (nouvelles ou actualisées) de la Banque.



En décembre, quelque 900 employés de la Banque ont participé à l'activité portes ouvertes au complexe de la rue Wellington, en prévision de leur déménagement dans les installations modernisées au premier trimestre de 2017. Sur la photo, Vanessa MacIsaac, des Services des technologies de l'information, consulte les services de recherche et d'information offerts au Centre du savoir.

L'infrastructure opérationnelle

Le rythme rapide des progrès technologiques et les besoins opérationnels en constante évolution obligent la Banque à adapter et à améliorer chaque année son infrastructure opérationnelle tout en atténuant les risques liés à ses systèmes d'exploitation.

La modernisation du siège de la rue Wellington a représenté l'occasion idéale de procéder à de telles améliorations en 2016 :

- nouvelles technologies et utilisation accrue d'applications sans fil;
- modernisation des espaces de travail : étages aménagés selon un concept à aire ouverte et davantage de salles de réunion et d'espaces de collaboration;
- modification des modèles opérationnels pour favoriser de nouvelles façons d'offrir des services aux employés.
- Le nouveau Centre du savoir encourage la gestion de l'information et la recherche, et l'Espace Idées facilite la collaboration. Au rez-de-chaussée, les membres du personnel ont en outre accès au kiosque où du soutien informatique et d'autres services leur sont offerts en personne.

Un vaste processus de gestion des changements a permis aux employés de se familiariser avec les nombreuses caractéristiques du nouveau complexe, et les a accompagnés à toutes les étapes de leur retour au 234, rue Wellington.

Les systèmes de sécurité de la Banque ont été améliorés pour répondre aux besoins du siège modernisé. L'institution a retenu les services de Brookfield Solutions

Globales Intégrées comme fournisseur de services liés aux installations afin de favoriser l'efficacité et de tirer parti des services et connaissances spécialisés d'un fournisseur externe.

En 2016, une nouvelle structure de gestion des incidents a été adoptée, et la Banque a mis à l'essai son plan de continuité des opérations.

La nouvelle stratégie en matière d'infonuagique met en avant l'uniformisation de la prestation des services et définit clairement les responsabilités ayant trait à l'ensemble des services infonuagiques de la Banque. Le Centre d'excellence en infonuagique, qui fera la promotion des pratiques exemplaires dans le domaine, en est l'une des principales composantes.

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui a trait à l'intégration de l'innovation aux réflexions quotidiennes, et la Banque a pris des mesures pour améliorer un certain nombre de ses processus opérationnels en 2016. La méthode allégée (Lean), par exemple, est utilisée pour rendre les processus internes plus clairs pour le client, mais aussi plus faciles à gérer.

Afin de soutenir la réalisation des projets énoncés dans le Plan à moyen terme, la Banque a en outre amélioré ses processus de surveillance et de gestion des investissements. La Vérification interne et les membres de l'Équipe de gestion des risques d'entreprise contribuent à l'évaluation des avantages et des risques d'entreprise qui ressortent des analyses de rentabilité des projets.



À la Conférence annuelle des employés, un kiosque présentait les nouvelles technologies du siège modernisé. De gauche à droite : Mario Lulic, Jeffrey Birch et Martin Khouzam font la démonstration de quelques-uns des nouveaux appareils mobiles.

La résilience

Le renforcement de la résilience globale de l'infrastructure des technologies de l'information (TI) de la Banque était l'une des priorités de l'institution pour 2016. Des éléments clés de la stratégie TI ont nettement progressé, ce qui a favorisé l'amélioration de l'infrastructure, et a donné lieu à l'adoption de pratiques exemplaires d'autres banques centrales et d'institutions connexes :

- La Banque a continué à renforcer la cybersécurité en 2016. Les travaux ont porté principalement sur la précision des normes, des rôles et des responsabilités ayant trait à l'atténuation des cyberrisques.
- La stratégie et la feuille de route du Programme d'amélioration de la reprise des activités ont été élaborées pour définir des mesures permettant

d'assurer l'intégrité des systèmes de la Banque. Les modifications qui seront apportées en continu à ces derniers consolideront la capacité de reprise des systèmes déterminants.

- La Banque a mené à terme un programme de trois ans ayant pour objet d'accroître la résilience de l'infrastructure de réseau soutenant le Système bancaire à haute disponibilité.
- La Banque a réalisé d'importantes mises à niveau de divers systèmes de traitement des opérations, et les accords de swap de change passés avec d'autres banques centrales ont été mis à l'épreuve pour améliorer la résilience des opérations.

Activités à venir

- Tous les employés seront de retour au complexe de la rue Wellington d'ici la fin du premier trimestre de 2017.
- Divers programmes encourageront les employés à utiliser efficacement les nouveaux outils et espaces, dont l'Espace Idées, afin de favoriser la créativité et l'expérimentation.
- La nouvelle stratégie de gestion du rendement individuel sera lancée en 2017. Elle portera notamment sur la formation des leaders, la simplification des compétences clés pour les employés et les nouveaux outils en ligne permettant de consigner le rendement.

- La première phase du Programme d'amélioration de la reprise des activités, qui vise à assurer l'intégrité des systèmes de la Banque, se terminera en 2017 et sera suivie de la deuxième phase, qui, elle, devrait s'achever à la fin de 2018.
- Une réévaluation de la cybersécurité à la Banque sera préparée en 2017.



Le gouverneur s'adressant aux élèves de l'école publique Roberta Bondar et de l'école élémentaire publique Gabrielle-Roy, à Ottawa, en avril 2016. Des Canadiens de tous âges ont participé au processus de nomination visant à sélectionner une femme emblématique qui figurera sur un nouveau billet de banque.

COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

Communications et rayonnement en 2016

La Banque du Canada s'est engagée à communiquer ses politiques et ses actions en faisant preuve d'ouverture et de transparence.

Les ménages, les entreprises et les investisseurs ont davantage confiance en la valeur de la monnaie et en la fiabilité du système financier canadien s'ils comprennent mieux les activités de la Banque.

L'objectif est de communiquer de façon claire et efficace avec les Canadiens et de présenter un compte rendu détaillé des décisions, des recherches et des analyses de l'institution.

En 2016, la Banque s'est employée davantage à :

- rejoindre certaines parties prenantes et les Canadiens en général;
- élargir son éventail de moyens de communication, notamment par les médias électroniques et les réseaux sociaux;
- mettre en place des façons novatrices d'atteindre de nouveaux publics, le Musée de la Banque du Canada, qui ouvrira en 2017, en étant un exemple.

La Banque a comme principale priorité d'aider la population à mieux comprendre les facteurs liés à l'économie et à l'inflation qui fondent ses décisions de politique monétaire. En 2016, elle s'est efforcée dans ses activités de communication d'expliquer l'entente qu'elle

a conclue avec le gouvernement fédéral concernant le renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation, dans le cadre du régime instauré il y a 25 ans.

Le 24 octobre, la Banque a publié la *Déclaration commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada concernant le renouvellement de la cible de maîtrise de l'inflation* ainsi qu'un document d'information complet présentant les grandes lignes des travaux de recherche menés sur trois grandes questions, une lettre du gouverneur au ministre des Finances et divers contenus explicatifs sur les réseaux sociaux. La Banque a aussi tenu une séance d'information à l'intention des journalistes et, au début de novembre, le gouverneur a prononcé un discours sur l'importance du régime de ciblage de l'inflation de la Banque.

Durant l'année, la Banque a également pris plusieurs mesures afin d'améliorer les communications en matière de politique monétaire :

- Le contenu du *Rapport sur la politique monétaire*, qui est publié tous les trois mois, a été simplifié et comprend maintenant une analyse plus poussée des risques entourant les perspectives.
- Dans sa déclaration préliminaire, le gouverneur présente maintenant plus en détail les principaux jugements et facteurs sur lesquels reposent les décisions de politique monétaire prises par le Conseil de direction.
- Afin d'atteindre un plus grand nombre de parties prenantes et de membres du public, la Banque continue de privilégier l'utilisation des plateformes numériques pour ses communications externes.

La publication des notes analytiques du personnel, qui a commencé en 2015, s'est poursuivie en 2016. Les travaux qui sont pertinents pour les projections ou les activités de la Banque y sont présentés de façon plus approfondie.

Grâce à ces projets, la Banque accroît la transparence de ses recherches et de ses analyses et permet aux Canadiens d'accéder facilement à un nombre incalculable de données.

L'institution dispose d'un site Web riche en information où elle met à la disposition du grand public des statistiques quotidiennes ainsi que des avis, des publications,



Les vidéos des conférences de presse données par le gouverneur (à droite) et la première sous-gouverneure (à gauche) après la parution de grandes publications concernant la politique monétaire peuvent être visionnées dans le site Web de la Banque du Canada. Ci-dessus, une photo du gouverneur et de la première sous-gouverneure répondant aux questions à la suite de la parution, le 15 décembre 2016, de la dernière livraison de la Revue du système financier.

des résultats d'enquête, des documents de recherche et d'information, des discours, des rapports et des vidéos.

La Banque a commencé par ailleurs à diffuser sur Internet de nouvelles données, notamment dans un portail offrant un accès rapide aux recherches publiées par la Banque et aux documents de travail du personnel.

En outre, la Banque est de plus en plus présente dans les réseaux sociaux, comme le lui permettent par exemple Twitter, LinkedIn, les fils RSS, Flickr et YouTube.

Enfin, la Banque continue aussi de communiquer avec les Canadiens par les canaux traditionnels. En 2016, les employés ont donné suite à 15 020 appels téléphoniques,



17 039 membres LinkedIn



100 000 abonnés Twitter



2,6 millions de visites
du site Web par mois,
en moyenne



2 246 abonnés YouTube
247 300 visionnements vidéo

10 550 courriels, 115 lettres et 106 télécopies en répondant à des questions et à des remarques très diverses au sujet de la Banque et de ses activités.

Bureaux régionaux

Les cinq bureaux régionaux de la Banque, situés à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax, jouent un rôle de liaison essentiel en permettant à l'institution de recevoir des points de vue sur l'évolution régionale de l'économie et d'entretenir des liens étroits avec les entreprises, les administrations publiques, les établissements d'enseignement, les associations et d'autres organismes.

Le personnel de ces bureaux joue un rôle non négligeable dans la compréhension qu'a la Banque des marchés financiers. Les représentants des bureaux de Toronto et de Montréal consultent régulièrement les acteurs des marchés financiers dans différentes régions du pays; pour sa part, le bureau de New York assure la liaison avec le milieu financier des États-Unis.

Consultations auprès des Canadiens

Une vaste consultation publique a été menée en 2016. Elle visait à choisir une Canadienne emblématique du pays qui figurera sur la première coupure de la prochaine série de billets, dont l'émission est prévue à la fin de 2018³. La réponse du public a été telle que cette consultation est, à ce jour, la plus importante et la plus complète de l'histoire de la Banque.

- Le premier ministre Justin Trudeau et le ministre des Finances Bill Morneau ont invité la population à proposer des candidatures.
- La Banque a nommé un comité consultatif indépendant chargé, avec l'appui d'un groupe d'experts et d'autres spécialistes, de raccourcir la liste de candidates.
- Un sondage officiel a été réalisé pour permettre à la population de se prononcer sur les douze candidates figurant sur la longue liste.



Les candidatures proposées par le grand public ont conduit à une liste de 461 femmes susceptibles de figurer sur la coupure qui sera émise à la fin de l'année 2018.

³ Voir la section « Monnaie » (à la page 34) pour en apprendre davantage.

Les activités annuelles de la Banque



À gauche : En avril 2016, la première sous-gouverneure Carolyn A. Wilkins s'est exprimée devant les membres de la Chambre de commerce du Grand Vancouver. Son discours s'intitulait *La grande transition chinoise : les implications pour le Canada*. Photo : Chambre de commerce du Grand Vancouver.

À droite : Durant l'année, les membres du Conseil de direction ont rencontré un large éventail d'intervenants des secteurs privé et public afin d'avoir le point de vue des régions du pays sur l'évolution de l'économie canadienne. En septembre 2016, le sous-gouverneur Timothy Lane (à droite) a visité le terminal portuaire G3 de Thunder Bay en compagnie du gestionnaire des installations, Paul Kennedy.

Les nombreuses activités de rayonnement et de consultation auprès des parties prenantes font en sorte que les points de vue de la population, des entreprises et des organismes du Canada sont compris et pris en compte par la Banque dans ses décisions de politique monétaire.

Huit fois par année, la Banque annonce sa décision relative au taux directeur et, en complément, publie le *Rapport sur la politique monétaire* tous les trois mois.

L'institution fait aussi paraître deux fois par an la *Revue du système financier* afin de mieux faire comprendre aux Canadiens les risques pesant sur la stabilité du système financier canadien.

À ces publications s'ajoutent les discours prononcés par les membres du Conseil de direction aux quatre coins du pays et à l'étranger. Ces discours permettent à la Banque de communiquer ses principaux messages auprès des Canadiens et de ses interlocuteurs étrangers. En 2016, le gouverneur et la première sous-gouverneure ont prononcé respectivement huit et quatre discours publics, et l'ensemble des sous-gouverneurs, huit.

Après la plupart des grandes annonces, le gouverneur et la première sous-gouverneure tiennent des conférences de presse et accordent des entrevues. Le gouverneur a donné quatorze conférences de presse en 2016, dont six en compagnie de la première sous-gouverneure et deux avec le ministre des Finances.

Le gouverneur et la première sous-gouverneure témoignent deux fois par année devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, comme c'était le cas au printemps et à l'automne 2016.

Au total, les membres du Conseil de direction ont participé à 22 entrevues et à 2 tables rondes avec les médias. Les journalistes ont assisté à 33 séances à huis clos au siège de la Banque, où ils ont pu prendre connaissance du texte des discours et des publications sous embargo.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil de direction ont aussi tenu régulièrement des consultations et des tables rondes avec des dirigeants d'entreprises et d'organisations, tant privées que publiques, de divers horizons.

- Des groupes de discussion ont été organisés afin d'évaluer l'opinion des Canadiens au sujet de la courte liste de cinq finalistes.
- Les médias sociaux — et notamment les mots-clés #bankNOTEable et #surunBILLET dans Twitter — ont été largement mis à contribution afin de faire participer le public tout au long du processus; des fiches

biographiques et les photos des candidates ont été partagées sur diverses plateformes, et une infographie colorée destinée à expliquer le processus de sélection a été diffusée dans le site Web.

- Il y a eu 90 000 gazouillis sur Viola Desmond et les mots-clés #bankNOTEable et #surunBILLET.

Musée de la Banque du Canada

Le Musée de la Banque du Canada à Ottawa, qui devrait ouvrir en 2017, a été pensé pour être l'un des principaux outils de communication et de sensibilisation auprès du public. Le nouveau musée a une mission élargie. À la vocation première d'être la vitrine de la Collection nationale de monnaies s'ajoute dorénavant une mission de vulgarisation : montrer et expliquer les grandes fonctions de la Banque. Les services de concepteurs spécialisés ont été retenus pour imaginer et créer le Musée en y intégrant des technologies d'avant-garde pour la présentation du contenu.

L'espace muséal a été complètement reconfiguré dans le cadre de la modernisation du siège, et l'entrée a été déplacée à l'intérieur d'une imposante structure pyramidale sise à l'angle des rues Bank et Wellington.



La monnaie électronique déchiffrée est une des expositions itinérantes de la Banque; elle fait redécouvrir le passé et le présent des monnaies au Canada et à l'étranger, et envisage leur avenir.

En 2016, le Musée a maintenu son programme d'expositions itinérantes et temporaires, accroissant ainsi le rayonnement de la Banque au-delà de la région d'Ottawa. Par exemple, *La monnaie électronique déchiffrée* renseigne les Canadiens sur les monnaies anciennes et l'avenir des modes de paiement actuels au moyen d'écrans tactiles, de plateaux de jeu et de vidéos.



L'entrée du Musée de la Banque du Canada, au centre-ville d'Ottawa, sera située à l'angle des rues Bank et Wellington.

Recherche et rayonnement auprès des universités

La recherche de grande qualité est à la base du travail qu'effectue la Banque et a eu un rôle de premier plan en 2016 pour éclairer l'analyse des politiques.

Le Plan de recherche à moyen terme pour 2016-2018 présente les priorités pour les trois prochaines années et s'inscrit plus largement dans le plan à moyen terme de la Banque.

En 2016, la Banque a mis en ligne 63 documents de travail du personnel et 22 documents d'analyse tandis que 66 travaux de recherche ont été publiés dans des revues externes. Les recherches en cours sont rendues publiques par la diffusion d'un bulletin mensuel et du fil de nouvelles recherches.

Une grande part des travaux de recherche menés en 2016 ont été consacrés au renouvellement de l'entente relative à la maîtrise de l'inflation. Ils ont aussi contribué à l'analyse des politiques en apportant un éclairage sur bien d'autres domaines, notamment sur la stabilité financière, l'infrastructure des marchés financiers, la monnaie électronique, la prochaine génération de systèmes de paiement, le commerce international et les prix des produits de base.

La Banque a poursuivi sa collaboration avec les universitaires et d'autres chercheurs partenaires dans le but de favoriser des discussions sérieuses et des échanges de renseignements sur des sujets importants.

Deux nouveaux participants se sont joints au Programme de chercheurs invités en 2016, portant à six le nombre de participants. Ce programme donne l'occasion à des chercheurs éminents de travailler à la Banque du Canada, et aux chercheurs de la Banque, de collaborer de près avec des experts externes à l'étude de questions nouvelles liées aux politiques et se rapportant aux grandes fonctions de l'institution.

L'intérêt pour ce programme a grandi tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Banque, et plusieurs projets conjoints sont en cours.

Chercheurs invités en 2016 :

- Victor Aguirregabiria, Université de Toronto
- Andrew Levin, Collège Dartmouth
- Yuriy Gorodnichenko, Université de Californie à Berkeley
- Ricardo Lagos, Université de New York
- Itay Goldstein, École Wharton de l'Université de Pennsylvanie
- Charles M. Kahn, professeur émérite à l'Université de l'Illinois

Le Programme de bourses de recherche de la Banque vise à favoriser l'excellence dans la recherche au sein des universités canadiennes et la mise en place de partenariats avec des experts de l'extérieur dans les domaines qui sont au cœur du mandat de la Banque. Les lauréats reçoivent un soutien financier de la Banque.

Lauréats de 2016 :

- Francesco Trebbi, Université de la Colombie-Britannique
- Daniel Trefler, Université de Toronto

La Bourse du gouverneur, remise à un professeur adjoint ou agrégé exceptionnel qui s'est distingué dans des domaines liés aux activités de banque centrale, a été décernée à Liyan Yang, de l'Université de Toronto.



La première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, remet au professeur Liyan Yang, de l'Université de Toronto, la Bourse du gouverneur.

Cette bourse annuelle est décernée à un professeur adjoint ou agrégé exceptionnel qui s'est distingué dans des domaines liés aux activités de banque centrale.

Policy Recommendation



En février 2016, l'Université McGill a remporté les honneurs de la première édition de l'épreuve nationale du Défi du gouverneur. Ci-dessus, Valentyn Litvin, de l'Université McGill, présente les recommandations de politique monétaire formulées par son groupe devant un jury d'experts, à Ottawa. Plus de 140 étudiants de 24 universités canadiennes ont participé au concours de 2016-2017, dont l'épreuve finale se tiendra en février 2017.

Au début de 2016, le gouverneur a présidé l'épreuve finale du premier Défi du gouverneur, un concours annuel qui s'adresse aux étudiants universitaires et qui est destiné à mieux faire connaître le rôle de la **politique monétaire** dans l'économie canadienne. Les équipes d'étudiants de premier cycle en économie doivent analyser et prédire l'évolution de l'économie, puis formuler des recommandations concernant la conduite de la politique monétaire qu'ils devront présenter à des juges.

L'équipe de l'Université McGill a remporté le concours de 2015-2016. Le deuxième Défi du gouverneur, auquel ont participé des étudiants de 24 universités canadiennes, a eu lieu en novembre. Les cinq équipes finalistes s'affronteront à Ottawa en février 2017.

La Banque a aussi organisé plusieurs colloques et ateliers en 2016 dans le but de susciter l'intérêt des parties prenantes et des chercheurs.

Renseignements complémentaires

- Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada
- Programme de chercheurs invités
- Défi du gouverneur
- Discours de Carolyn A. Wilkins devant la Chambre de commerce du Grand Vancouver
- Musée de la Banque du Canada
- Programme de modernisation du siège
- Renseignements généraux
1 800 303-1282
info@banqueducanada.ca
www.banqueducanada.ca

CANADA-US SECURITIES SUMMIT



Le gouverneur Poloz a prononcé le discours principal, intitulé Un nouveau point d'équilibre : commerce international, productivité et croissance économique, au Sommet Canada-États-Unis sur les valeurs mobilières tenu à New York en avril 2016 sous les auspices de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCV) et de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA).
Photo : Bloomberg L.P.

PRÉSENCE INTERNATIONALE

La présence internationale en 2016

Chaque année, les activités que mène la Banque du Canada sur la scène internationale contribuent à la réalisation du mandat de l'institution. Il est essentiel de bien comprendre l'économie mondiale tant pour la formulation de la politique monétaire canadienne que pour le repérage des risques pesant sur le système financier.

L'échange d'information et de points de vue avec des homologues étrangers joue un rôle fondamental dans l'acquisition de cette compréhension. Ce partenariat aide la Banque à s'attaquer à des problèmes complexes, souvent intriqués à l'échelle internationale dans leurs dimensions économiques, financières et réglementaires, ainsi qu'à des dossiers communs qui concernent les politiques relatives au système financier et les opérations de banque centrale.

Les discussions sur l'évolution de l'économie mondiale, qui se sont tenues à l'échelle internationale en 2016, ont surtout visé à comprendre les causes de l'atonie de la croissance, qui s'est notamment traduite par le ralentissement structurel des échanges commerciaux et de l'investissement dans le monde.

Parmi les facteurs connexes, on compte les perspectives de la demande mondiale et la transformation structurelle en cours de l'économie chinoise. La Banque continuera de suivre de près l'incidence de ces évolutions, qui touchent directement le Canada par la voie des exportations et des termes de l'échange, par celle des cours du pétrole et des produits de base non énergétiques, et par le canal des conditions financières.

Ces questions, et bien d'autres, étaient à l'ordre du jour des réunions du G20 et du Fonds monétaire international (FMI) en 2016. Les représentants du Canada ont appuyé les efforts des dirigeants des pays du G20, qui se sont engagés à utiliser tout l'éventail des instruments à leur disposition — politique monétaire, budgétaire et structurelle — afin d'assurer une croissance forte, durable, équilibrée et inclusive.

Le rôle de la Banque du Canada sur la scène internationale

Le gouverneur, la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres supérieurs de l'institution entretiennent un dialogue sur l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale auprès d'instances comme :

- le Groupe des Sept (G7) et le Groupe des Vingt (G20);
- le Fonds monétaire international (FMI);
- le Conseil de stabilité financière (CSF);
- la Banque des Règlements Internationaux (BRI);
- l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV);
- l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le gouverneur siège au conseil d'administration de la BRI, lequel détermine la stratégie et les grandes orientations de cette institution et en surveille les dirigeants. Il préside également son Comité d'audit, chargé d'examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne et à la communication financière.

La Banque appuie les travaux du CSF visant l'élaboration et la promotion de politiques efficaces en matière notamment de réglementation et de surveillance du secteur financier dans le but de favoriser la stabilité financière dans le monde.

La première sous-gouverneure est membre de l'assemblée plénière du CSF et du Comité permanent d'évaluation des vulnérabilités, qui surveille et évalue les vulnérabilités au sein du système financier mondial.

La Banque contribue à l'élaboration de la version définitive de Bâle III par sa participation au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, au Groupe de développement des politiques prudentielles et à plusieurs groupes de travail sur les expositions aux emprunteurs souverains et la réglementation de la liquidité.

Des représentants de la Banque prennent aussi part aux travaux de divers groupes de travail et comités internationaux, que ce soit dans le but de formuler des recommandations sur un sujet précis pour des comités affiliés ou d'échanger des idées et de collaborer avec des économistes et des chercheurs d'autres pays.

Dialogue international

La Banque établit des relations de travail stratégiques avec ses homologues étrangers, dans un cadre bilatéral ou à l'intérieur de différents groupes, afin de discuter d'enjeux majeurs ou particuliers d'intérêt commun. Les discussions sont habituellement menées au sein de comités relevant d'organismes internationaux.

Les Amériques

Compte tenu des nombreux enjeux économiques communs et des importants liens commerciaux et financiers entre les pays de l'hémisphère occidental, la Banque a décidé en 2016 de faire porter ses efforts sur les activités conjointes qui touchent les États d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud.

Au début de 2016, le gouverneur Poloz a été nommé président du Comité consultatif Amériques de la Banque des Règlements Internationaux (BRI)⁴ pour un mandat de deux ans. Composé des gouverneurs des huit banques centrales membres de la BRI dans la région, le Comité

facilite la communication entre ces derniers, leurs représentants et la BRI en ce qui a trait aux questions qui intéressent les banques centrales du continent.

Un des principaux sujets abordés en 2016 a été le début de la normalisation de la politique monétaire aux États-Unis et ses conséquences sur les taux de change et les flux de capitaux en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

La première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, a partagé, avec le gouverneur de la Banque centrale de la Barbade, DeLisle Worrell, la présidence du Groupe consultatif régional pour les Amériques du Conseil de stabilité financière (CSF), qui réunit des représentants de vingt pays de la région. Le Groupe a fait participer activement le secteur privé aux discussions sur les questions de nature financière qui revêtent un intérêt particulier pour les États de cette partie du monde, notamment concernant le retrait des activités de correspondance bancaire dans certains pays ainsi que la taille et l'importance du secteur bancaire parallèle à l'échelle du continent.

⁴ Le Comité consultatif a été créé en 2008.



Le ministre des Finances Bill Morneau et le gouverneur Stephen S. Poloz ont représenté le Canada à la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale des pays du G20 que le Fonds monétaire international a tenue à Washington les 14 et 15 avril 2016.

Vers des systèmes financiers plus robustes

Confrontés aux changements rapides qui se produisent dans les réseaux financiers mondiaux — amenés par les nouvelles technologies —, les banques centrales et les organismes concernés travaillent de concert afin d'améliorer les systèmes financiers et les cadres réglementaires internationaux.

Leurs actions communes se concentrent souvent sur des sujets ou des problèmes bien précis susceptibles d'avoir une incidence sur la politique monétaire ou la stabilité financière internationale.

Technologies financières

Toutes les banques centrales s'intéressent de près aux technologies financières sur le plan de l'émission de monnaie, de la stabilité financière et de la politique monétaire. Le sujet a pris de plus en plus d'importance en 2016.

Les technologies financières englobent les innovations dans le secteur des services financiers numériques, telles que la monnaie électronique et les applications de la technologie du grand livre partagé, qui commencent à transformer une vaste gamme de services au sein du système financier mondial.

Les bénéfices que pourraient apporter les technologies financières sont considérables et se traduiraient, selon les promesses, par des gains d'efficacité ainsi que par de meilleurs avantages économiques pour les systèmes de paiement et par des méthodes de paiement plus pratiques pour les consommateurs. Quoi qu'il en soit, ces innovations donneront aussi lieu à des changements pour toutes les entités qui participent aux systèmes de paiement, dont les autorités de

réglementation, les banques centrales et les institutions financières, et mèneront à l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché.

Étant donné les répercussions plus larges des technologies financières sur les politiques qui encadrent le secteur financier, les organismes de réglementation canadiens se penchent également sur les possibilités qu'ouvrent ces technologies et sur les risques qui leur sont associés tant pour le secteur financier que pour le cadre réglementaire qui le soutient.

La Banque participe à l'élaboration de politiques sur les technologies financières en mettant sa connaissance du domaine et son leadership à la disposition de diverses organisations internationales⁵.

Le gouverneur est un administrateur du programme mondial dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du système financier mondial pilotée par le Forum économique mondial. Réunissant des représentants du secteur privé, de l'État et des autorités de réglementation, cette initiative a comme objectif de bâtir un système financier mondial plus efficace, plus résilient et plus équitable.

La première sous-gouverneure joue un rôle de premier plan dans les travaux réalisés par le CSF sur les technologies financières : elle préside le comité international chargé d'assurer la direction de ces travaux, ce qui comporte d'importantes activités de liaison à l'échelle mondiale (auprès d'universitaires, de sociétés technologiques et d'institutions financières) ainsi que la coordination avec d'autres pays membres du CSF.

Secteur bancaire parallèle

Le secteur bancaire parallèle, que le CSF décrit comme un canal d'« intermédiation du crédit faisant intervenir des entités et des activités en dehors du système bancaire classique » [traduction]⁶, occupe une place

Les bénéfices que pourraient apporter les technologies financières sont considérables et se traduiraient, selon les promesses, par des gains d'efficacité et de meilleurs avantages économiques pour les systèmes de paiement.

⁵ En font partie le Conseil de stabilité financière, l'Organisation internationale des commissions de valeurs, le Comité sur le système financier mondial de la Banque des Règlements Internationaux (chargé de suivre de près l'évolution des marchés financiers mondiaux pour le compte des gouverneurs de banque centrale), le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

⁶ Voir <http://www.fsb.org/wp-content/uploads/global-shadow-banking-monitoring-report-2015.pdf> (en anglais seulement). On recense dans le secteur bancaire parallèle une gamme d'activités et d'acteurs diversifiés : titrisation, opérations de pension, fonds du marché monétaire, mais aussi certaines des activités des institutions financières non bancaires comme les sociétés de financement et les maisons de courtage.

grandissante dans le système financier mondial. Bien que le fait de rendre le crédit accessible par des canaux non bancaires puisse être très bénéfique sur le plan économique, le CSF considère ces canaux parallèles comme une source de risque systémique, surtout s'ils sont structurés de manière à pouvoir mener des activités s'apparentant à celles d'une banque.

Au nom des organismes de réglementation financière du pays, la Banque a représenté le Canada en 2016 dans plusieurs groupes de travail sur le secteur bancaire parallèle relevant du CSF.

La première sous-gouverneure a dirigé l'équipe qui a préparé l'examen thématique, effectué par les pairs, de la mise en œuvre du cadre d'action du CSF pour le renforcement de la surveillance et de la réglementation des entités du secteur bancaire parallèle.

Les résultats de l'examen ont révélé que, malgré les progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire, tant par les organismes membres que par le CSF même, avant que les risques liés au secteur bancaire parallèle soient l'objet d'un suivi serré et soient atténués de façon efficace dans le monde.



Le ministre des Finances, Bill Morneau, et la première sous-gouverneure, Carolyn A. Wilkins, ont participé en avril 2016 à la conférence tenue conjointement par la Banque populaire de Chine et le Fonds monétaire international. Cette conférence portait sur le renforcement du système monétaire international et sur l'expérience de divers pays et organismes dans la résolution des problèmes d'endettement.

Opérations et assistance technique

Le Canada préconise des pratiques optimales concernant les opérations de banque centrale et participe à cette fin à des activités conjointes avec des banques centrales étrangères, la BRI et d'autres organismes internationaux. L'objectif de la Banque est de favoriser l'innovation et l'excellence sur le plan des politiques et des opérations de banque centrale au Canada et à l'extérieur du pays.

Des instances de la BRI, tels le Groupe des experts-informaticiens, le Groupe d'étude sur les questions de sécurité et le groupe des auditeurs internes des banques centrales, aident également l'institution à se tenir au fait des questions touchant la sécurité et les technologies de l'information ainsi que des tendances dans ces domaines.

La Banque fournit également une aide technique à d'autres banques centrales et à des organismes internationaux susceptibles de tirer parti de son expertise. Les institutions avec lesquelles elle entretient des relations peuvent lui envoyer des délégations, la consulter en lui soumettant des questionnaires et tenir des discussions par vidéo ou téléconférence. À l'occasion, des membres de son personnel se rendent aussi dans ces institutions, généralement dans le cadre d'activités de plus grande ampleur financées à l'externe.

En 2016, la Banque a donné suite à 47 demandes d'aide technique, en offrant des conseils et son savoir-faire sur une variété de sujets, tels que les tests de résistance et les Comptes du bilan national, les ressources humaines, la production de billets de banque, les enquêtes sur les perspectives des entreprises et la planification stratégique.

Renseignements complémentaires

- Wilkins, C. A. (2016). *Les technologies financières et l'écosystème financier : évolution ou révolution?*, discours prononcé devant Paiements Canada, Calgary (Alberta), 17 juin.
- Lane, T. (2016). *L'argent en mouvement : une perspective canadienne sur la mondialisation financière*, discours prononcé devant le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, Waterloo (Ontario), 16 novembre.
- Fonds monétaire international (2016). *Christine Lagarde Calls for Broad-based Policy Effort to Reinvigorate Growth*, communiqué, 24 juillet.
- Forum économique mondial



GOUVERNANCE DE LA BANQUE DU CANADA

La gouvernance en 2016

La *Loi sur la Banque du Canada* établit les pouvoirs et le cadre relatifs à la gouvernance de l'institution.

Le gouverneur

Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier dirigeant de l'institution et le président de son conseil d'administration.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, le gouverneur a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de

banque et à approvisionner le système financier en liquidités. Conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le gouverneur exerce la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada.

En sa qualité de président, le gouverneur dirige le Conseil en ce qui a trait aux responsabilités de surveillance qu'exerce ce dernier en matière de finances et d'administration à la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil a des responsabilités précises pour ce qui concerne les finances et la comptabilité ainsi que les ressources humaines. Il ne voit pas à la formulation ni à la mise en œuvre de la politique monétaire.

La Banque s'emploie à maintenir les normes les plus élevées qui soient en matière de gouvernance et d'administration. À cette fin, le Conseil et les cadres supérieurs se tiennent au fait des pratiques optimales en vigueur dans d'autres institutions publiques semblables, banques centrales et organismes du secteur privé.

Les membres du Conseil renseignent aussi la Banque sur la conjoncture économique de la région qu'ils représentent.

Changements apportés à la composition du Conseil en 2016

Hassan Khosrowshahi (Vancouver, Colombie-Britannique) a démissionné du Conseil d'administration en novembre 2016.

Les administrateurs indépendants ont opté pour que Derek D. Key continue d'assumer ses fonctions d'administrateur principal pour un second mandat de deux ans, qui prendra fin en septembre 2018.

Le Conseil d'administration



Stephen S. Poloz^{2*}
Gouverneur



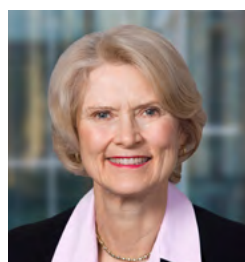
Carolyn A. Wilkins^{2,7*}
Première sous-gouverneure



Norman M. Betts^{4,7}
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)



Alan Andrew Borger^{3,5}
Winnipeg (Manitoba)



Phyllis Clark^{2,4*,5}
Edmonton (Alberta)



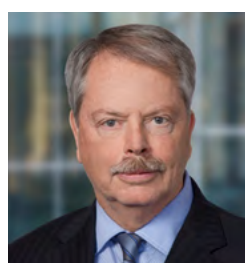
Colin Dodds^{6,7,8*}
Halifax (Nouvelle-Écosse)



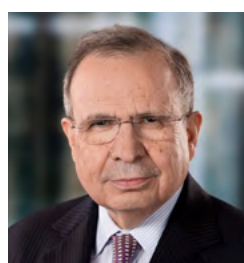
Monique
Jérôme-Forget^{2,3,6*}
Montréal (Québec)



Claire Kennedy^{2,3*,4,6}
Toronto (Ontario)



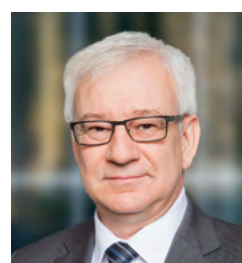
Derek D. Key^{1,2,3,5*}
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)



Hassan Khosrowshahi^{**4,5}
Vancouver
(Colombie-Britannique)



Wes Scott^{4,7}
Toronto (Ontario)



Jean Simon^{3,6}
Saguenay (Québec)



Greg Stewart^{6,7}
Regina (Saskatchewan)



Martin Sullivan^{5,6}
Calvert
(Terre-Neuve-et-Labrador)



Paul Rochon²
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

1. Administrateur principal
 2. Membre du Comité de direction
 3. Membre du Comité de gouvernance
 4. Membre du Comité de la vérification et des finances
 5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
 6. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
 7. Membre du Comité des pensions
 8. Président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche
- * Assure la présidence du Comité
- ** Démissionnaire au 30 novembre 2016

Les réunions du Conseil et de ses comités

Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année, à Ottawa. Le Conseil tient une réunion à l'extérieur de la capitale dans le cadre du programme de rayonnement régional de la Banque. En 2016, les membres du Conseil se sont rencontrés six fois, et la réunion externe s'est déroulée à Whitehorse, au Yukon.

De plus, en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. En 2016, les membres du Comité de direction se sont réunis deux fois : en juillet, pour recevoir un compte rendu de la situation économique de la part de la première

sous-gouverneure, et en septembre, pour recevoir le *Rapport sur la dotation des postes de cadres supérieurs et la planification de la relève de la Banque*, publié annuellement.

Chaque comité a un mandat énonçant ses responsabilités et celles de son président, et adopte un plan de travail pour l'année.

Un administrateur indépendant assume la présidence du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche de la Banque. Ce rôle revenait à Colin Dodds en 2016.

Comités permanents du Conseil d'administration

Comité	Présidence	Mandat	Nombre de réunions en 2016 ^a
Comité de la vérification et des finances	Phyllis Clark	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités d'audit internes et externes	6
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Monique Jérôme-Forget	- Assumer le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève et le rendement des cadres supérieurs - Formuler des recommandations sur la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur en fonction des échelles établies par le gouverneur en conseil et sous réserve de son approbation	5
Comité de gouvernance	Claire Kennedy	Superviser les politiques et les pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'efficacité du Conseil, la formation de ses membres, les mandats du Conseil et de ses comités, et la composition de ces derniers	3
Comité des projets d'immobilisations	Derek D. Key	Exercer, au nom du Conseil, une surveillance des grands projets d'immobilisations entrepris par l'institution, notamment du Programme de modernisation du siège	7
Comité des pensions ^b	Carolyn A. Wilkins	Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de l'institution à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes	4

a. Le registre des présences aux réunions du Conseil peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada.

b. Le Comité des pensions est constitué de quatre administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres membres de la direction.

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil d'administration et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un administrateur principal chargé d'assurer la liaison avec le gouverneur. Derek D. Key a assumé les fonctions d'administrateur principal en 2016.

Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités permanents du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le Comité de la vérification et des finances assure, au nom du Conseil, la surveillance du travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les auditeurs externes de l'institution, qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Ce comité rencontre périodiquement à huis clos les coauditeurs, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et chef comptable.

Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Conduite du Conseil, efficacité et formation

Le Conseil effectue régulièrement une évaluation de son efficacité en recueillant les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de ses activités. Les nouveaux administrateurs prennent part à un programme d'orientation complet. Le Conseil a mis en place un programme de formation continue à l'intention des administrateurs, et il revoit périodiquement ses besoins en la matière.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise les exigences requises pour être membre du Conseil, y compris les règles à observer pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil a également adopté un code de conduite professionnelle et d'éthique pour les administrateurs indépendants.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps

partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, lignes directrices qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé.

Rémunération des membres du Conseil

- Provision annuelle : 8 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 dollars
- Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 dollars
- Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 dollars

Les administrateurs indépendants obtiennent le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement qu'occasionne leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à des activités s'y rapportant, conformément à la politique de la Banque à cet égard.

Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.



Le Conseil de direction institutionnelle (à partir de la gauche) : Timothy Lane, sous-gouverneur; Carolyn A. Wilkins, première sous-gouverneure; Filipe Dinis, chef de l'exploitation; Stephen S. Poloz, gouverneur; Sylvain Leduc, sous-gouverneur; Lynn Patterson, sous-gouverneure; Lawrence Schembri, sous-gouverneur

La direction de la Banque du Canada

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés par les administrateurs indépendants pour un mandat de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil. La durée de ce mandat permet aux titulaires de ces postes d'adopter les perspectives à moyen et à long terme indispensables à la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil d'administration à l'intérieur d'échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, mis sur pied par le gouvernement du Canada. Ils sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Les autres composantes de la rémunération globale du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont liées à leur participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque. Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, leur salaire ne comporte aucun élément de rémunération au rendement.

Le gouverneur peut compter sur l'aide des autres membres du Conseil de direction pour ce qui est des fonctions de formulation des politiques par la Banque, notamment en ce qui a trait à :

- la conduite de la politique monétaire;
- la promotion d'un système financier fiable et efficient.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs.

En février 2016, le Conseil d'administration a nommé Sylvain Leduc au poste de sous-gouverneur, Agathe Côté ayant pris sa retraite le 16 janvier 2016.

Deux comités sont en place pour faire des recommandations au Conseil de direction.

Le Comité regroupe les membres du Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général, les conseillers, les chefs des départements d'analyse économique et de celui des Communications, et les directeurs (Marchés financiers) des bureaux de Montréal et de Toronto ainsi que le représentant principal de la Banque à New York. Le Comité est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

1. Le Comité d'examen de la politique monétaire

Les membres du Comité se rencontrent régulièrement pour échanger des renseignements et faire des recommandations au Conseil de direction relativement à la politique monétaire. Ce comité joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique.

2. Le Comité d'examen du système financier

Ce comité constitue la principale tribune de présentation et de discussion des questions touchant le système financier. Il réunit de nombreux membres, dont tous ceux du Comité d'examen de la politique monétaire ainsi que le chef du département de la Monnaie. Le Comité d'examen du système financier est présidé par le gouverneur, ou, en l'absence de celui-ci, par le premier sous-gouverneur.

Structure de direction de la Banque du Canada

Le chef de l'exploitation supervise la planification stratégique et opérationnelle, l'administration et les opérations.

Le **Conseil de direction institutionnelle** est le principal organe de discussion et de décision sur l'orientation stratégique de la Banque. Il est composé des membres du Conseil de direction et du chef de l'exploitation.

La Banque compte aussi six conseillers et un chef de la gestion des risques qui donnent des avis et apportent une expertise au Conseil de direction et au Conseil de direction institutionnelle.

Le **Comité de leadership** se penche sur les enjeux stratégiques de la Banque et l'établissement d'une culture de leadership. La mise en commun de l'information s'effectue principalement dans le cadre de comptes rendus de réunions du Conseil d'administration, de séminaires et d'autres rencontres. Le Comité de leadership est constitué des membres du Conseil de direction institutionnelle ainsi que des conseillers et des chefs des départements de la Banque.

Le **Conseil supérieur de gestion** apporte son soutien au **Conseil de direction institutionnelle** en surveillant les dossiers d'ordre opérationnel, les programmes de la

Banque, les initiatives stratégiques, la présentation de l'information financière, la planification annuelle et les risques connexes. Le Conseil supérieur de gestion se compose du premier sous-gouverneur (président), du chef de l'exploitation (coprésident), de l'avocat général et secrétaire général, du chef de la gestion des risques, du chef des finances et chef comptable, du chef des Ressources humaines, du chef des Services généraux, ainsi que de quatre autres chefs de département, y siégeant par roulement tous les 18 mois. En 2016, ces quatre sièges ont été occupés par les chefs des départements de la Monnaie, des Marchés financiers, des Services des technologies de l'information et des Analyses de l'économie internationale.

La Banque comprend les départements suivants : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Ressources humaines, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière et Vérification. En outre, l'institution compte un chef de la recherche économique et financière, qui coordonne les activités de recherche à l'échelle des départements d'analyse économique.

Conformité et éthique

La Banque impose à tous ses employés l'obligation de se conformer aux normes d'éthique professionnelle les plus élevées. À cette fin, la Banque a mis en place le Code de conduite professionnelle et d'éthique, un recueil complet régissant la conduite personnelle et professionnelle des employés de la Banque.

Le Code sert de guide quant à l'éthique professionnelle attendue des employés de la Banque. Il aborde les questions liées aux conflits d'intérêts, au comportement dans le milieu de travail, à la confidentialité, à la conduite des transactions financières personnelles et

au traitement de l'information. Des restrictions de négociation rigoureuses s'appliquent aux cadres supérieurs et aux employés ayant accès à certains renseignements confidentiels.

Une fois l'an, les employés de la Banque, les personnes en détachement auprès de l'institution ainsi que certains consultants doivent confirmer qu'ils ont pris connaissance du Code et qu'ils s'y conforment.

Le Code de conduite professionnelle et d'éthique est revu chaque année par le Conseil.

Cadre de divulgation d'information concernant des actes répréhensibles

La Banque a une politique et des procédures visant à appuyer la divulgation d'information concernant les actes répréhensibles; notamment, elle fournit des renseignements aux employés sur la façon de signaler un

acte de ce genre. Les procédures expliquent également le rôle que joue la direction dans les divulgations, les enquêtes et les rapports.

Cadres supérieurs¹

Conseil de direction

Gouverneur

Stephen S. Poloz*

Première sous-gouverneure

Carolyn A. Wilkins*

Sous-gouverneurs

Timothy Lane*, Sylvain Leduc*, Lynn Patterson*,
Lawrence Schembri*

Chef de l'exploitation

Filipe Dinis*

Chef de bureau du gouverneur et du premier sous-gouverneur

Rosemarie Boyle

Avocat général et secrétaire général et chef des Services à la Haute Direction et des Services juridiques

Jeremy S. T. Farr

Conseillers

Paul Chilcott, Don Coletti, Dale Fleck, Sheryl King,
Sharon Kozicki, Stephen Murchison

Chef de la gestion des risques par intérim

Carmen Abela

Analyses de l'économie canadienne

Eric Santor, *chef*

Analyses de l'économie internationale

Césaire Meh, *chef*

Communications

Jill Vardy, *chef*

Gestion financière et Opérations bancaires

Grahame Johnson, *chef*

Marchés financiers

Toni Gravelle, *chef*

Monnaie

Richard Wall, *chef*

Recherche économique et financière

Rhys Mendes, *chef*

Ressources humaines

Alexis Corbett, *chef*

Services des technologies de l'information

Sylvain Chalut, *chef*

Services financiers

Carmen Vierula, *chef des finances et chef comptable*

Services généraux

Dinah Maclean, *chef*

Stabilité financière

Ron Morrow, *chef*

Vérification

Julie Champagne, *vérificatrice interne en chef*

¹ Au 31 décembre 2016

* Membre du Conseil de direction institutionnelle



GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

La Banque du Canada est exposée à un éventail de risques découlant de facteurs internes et externes, qui peuvent avoir une influence sur sa capacité d'accomplir son mandat et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Elle dispose d'une solide culture de la gestion des risques ainsi que d'un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) qui favorise la gestion uniforme des risques stratégiques, opérationnels et financiers. Les processus de

GRE de la Banque, qui sont intégrés dans la gouvernance et le processus décisionnel de l'institution, permettent un repérage et une gestion appropriée des risques importants et émergents, conformément à l'Énoncé sur le goût du risque de la Banque. Au besoin, la Banque élabore et exécute des plans d'action pour mettre en place de nouvelles mesures de traitement et de contrôle des risques ou renforcer les mesures existantes.

Énoncé sur le goût du risque de la Banque du Canada

La Banque du Canada a pour mandat de favoriser la prospérité économique et financière du pays. Elle s'acquitte de ce mandat en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, en soutenant la fiabilité et l'efficacité du système financier, en faisant office d'agent financier pour le gouvernement du Canada et en fournissant aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Sa vision : être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

En tant que banque centrale, elle fait face à un environnement complexe et spécialisé dans lequel elle gère un éventail de risques découlant à la fois de facteurs externes et de ses propres activités. Les risques opérationnels et financiers auxquels elle est confrontée dans l'ensemble de ses activités sont gérés par l'intermédiaire de solides contrôles internes. Parallèlement, le domaine des politiques est, par nature, hautement stratégique et dynamique, l'un des rôles fondamentaux de la banque centrale étant de prendre des décisions qui anticipent l'avenir dans un contexte d'incertitude et, parfois, de débat public. La Banque fait preuve de jugement pour peser et gérer les risques à la lumière de leur incidence éventuelle sur sa crédibilité et sa réputation, ainsi que sur sa capacité d'atteindre ses objectifs à long terme.

Les employés de la Banque gèrent les divers risques selon les pouvoirs qui leur ont été délégués et dans le cadre d'un système complet de mécanismes de contrôle et de délibération, conçu de façon à s'appliquer proportionnellement aux risques assumés. La Banque surveille régulièrement les risques connus et guette l'apparition d'autres risques dans les secteurs des politiques et des opérations.

En conséquence, les activités de la Banque en matière de gestion des risques s'inspirent des principes suivants :

1. La Banque cherche à limiter et à gérer l'incidence des risques qui pourraient nuire à sa capacité d'accomplir son mandat.

- La Banque cherche activement à empêcher que ne se produisent des événements porteurs de risques importants qui agiraient sur sa capacité d'assumer et de soutenir ses grandes fonctions.
 - La Banque possède des mécanismes de gouvernance qui l'aident à surveiller et à évaluer les conséquences éventuelles de ses grandes décisions liées aux politiques et aux opérations.
 - La Banque, par l'intermédiaire de ses systèmes et pratiques, cherche à anticiper et à évaluer les nouveaux risques susceptibles d'entraver ses grandes fonctions, ainsi qu'à contrer efficacement ces risques s'ils venaient à se matérialiser.
2. La Banque prend des risques calculés afin de favoriser l'innovation, de progresser dans ses recherches et dans l'élaboration de politiques, et d'améliorer ses opérations et ses pratiques organisationnelles.
 - La Banque encourage la recherche de pointe et les analyses innovantes, y compris les discussions et les débats publics constructifs, afin de faire progresser sa réflexion et ses cadres d'action au titre des politiques.
 - La Banque recherche l'innovation sur le plan des processus et de la technologie pour réagir contre les risques émergents et les atténuer, ainsi que pour accroître l'efficacité, l'efficience et la résilience.
 - La Banque étudie d'autres scénarios et approches pour s'acquitter de son mandat dans un environnement en constante évolution.

Gestion des risques d'entreprise en 2016

En 2015, la Banque a procédé à l'instauration d'une nouvelle politique sur la GRE et du cadre connexe ainsi que de son énoncé sur le goût du risque, qui constituait la première étape d'une initiative de trois ans visant la modernisation de ses pratiques en matière de GRE. En 2016, elle a mis l'accent sur le perfectionnement du cadre et des processus qui y sont liés ainsi que sur l'intégration croissante de renseignements plus riches

sur les risques dans la prise de décisions et la planification stratégique. Ces améliorations ont donné lieu à une approche plus systématique à l'égard de la gestion des risques, caractérisée par une participation plus active aux discussions sur les risques et une attention accrue accordée aux risques et au goût du risque dans les décisions importantes de la Banque.

Goût du risque de la Banque

La Banque, comme toute organisation, ne peut atteindre ses objectifs sans prendre certains risques. Alors que la prise de risque non calculé peut entraîner des conséquences néfastes, une aversion injustifiée pour le risque peut également être source de risques, en freinant l'innovation et en entraînant des inefficiences opérationnelles.

L'Énoncé sur le goût du risque explicite la philosophie de l'institution à l'égard de la gestion des risques ainsi que le type et le niveau de risque, au sens large, que la Banque est prête à accepter. L'Énoncé est fondé sur des principes et fournit des indications générales aux employés sur la prise de risque acceptable.

Gouvernance des risques

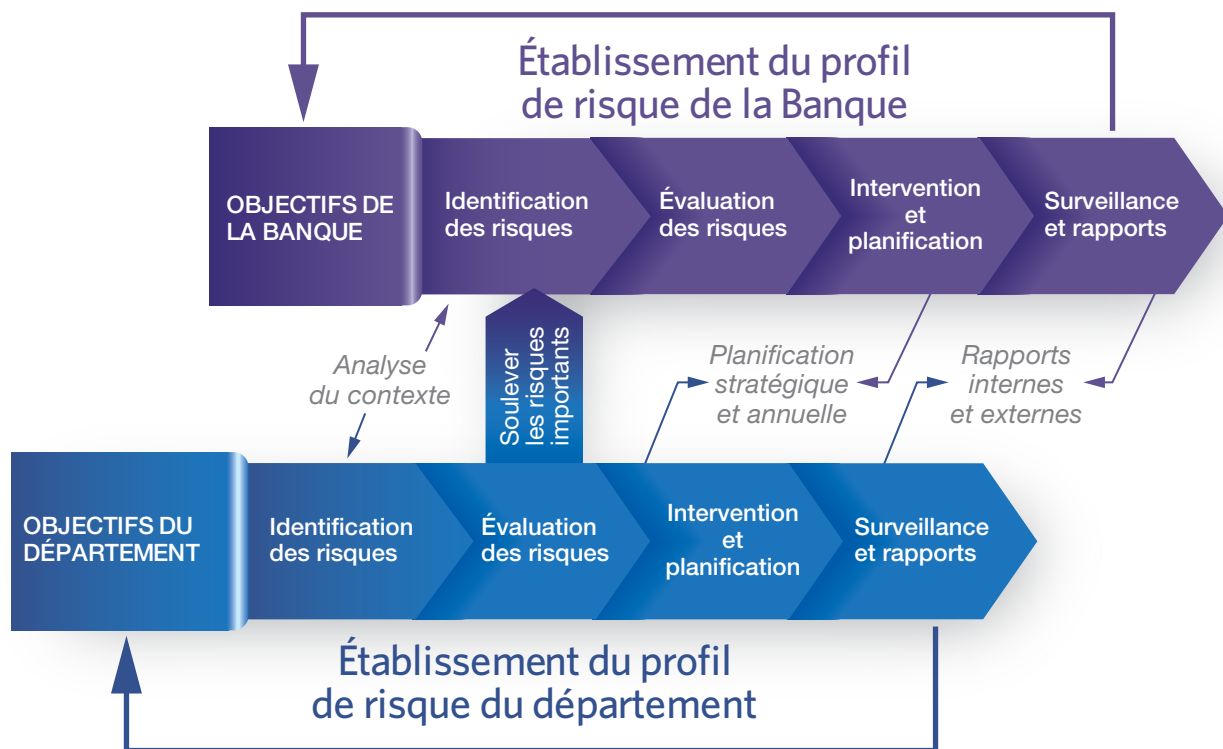
Le Conseil de direction institutionnelle supervise la GRE et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Il examine la Politique sur la GRE, le cadre de GRE et l'Énoncé sur le goût du risque, et approuve leurs modifications, en consultation avec le Conseil d'administration, qui exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques assurée par l'institution.

Le Conseil supérieur de gestion participe activement aux discussions institutionnelles à propos des risques et intègre la GRE dans les processus de décision. Le Comité de surveillance des risques, qui relève du Conseil supérieur de gestion, contribue à l'élaboration du profil de risque de la Banque, surveille les activités et les questions liées aux risques, et prépare régulièrement des rapports à l'intention du Conseil supérieur de gestion, du Conseil de direction institutionnelle et du Conseil d'administration. Le Comité de surveillance des risques est présidé par le chef de la gestion des risques.

La Banque suit une approche standard de « lignes de défense » pour définir les rôles, responsabilités et obligations additionnelles à l'égard de la gestion, du contrôle, des politiques, de la surveillance et de l'assurance en matière de risques au sein de l'institution :

- La première ligne de défense se situe à l'échelon des unités organisationnelles. Celles-ci identifient les risques dans leurs sphères de responsabilité respectives et en sont propriétaires, et elles doivent rendre compte de la gestion efficace et diligente des risques qui pourraient nuire à la réalisation de leurs objectifs.
- La deuxième ligne de défense concerne les fonctions relatives à la formulation de politiques, à la surveillance et à la conformité exercées par divers responsables ou groupes opérationnels chargés de la gestion des risques et de la conformité à la Banque, notamment le chef de la gestion des risques, l'équipe de GRE, le Bureau de la conformité, le Bureau de surveillance des risques financiers et les Services de sécurité.
- Le département de la Vérification agit en tant que troisième ligne de défense. Il procède à une vérification indépendante et donne une assurance au sujet de la gestion et du contrôle des risques au gouverneur et au Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration.

Processus d'établissement du profil de risque



Risques principaux

La Banque classe l'intégralité de ses risques en trois catégories : risques stratégiques, risques financiers et risques opérationnels. Étant donné que tout type de risque peut avoir une incidence sur la réputation d'une organisation, la Banque ne considère pas le risque de réputation comme une catégorie en soi. Ce schéma de classification des risques pose les fondements de la communication et de l'intégration des renseignements sur les risques dans l'ensemble de l'institution.

Les **risques stratégiques** découlent de facteurs externes, tels que des changements d'envergure dans l'opinion publique ou la modification de paramètres économiques ou juridiques, ainsi que d'un possible manque de cohérence entre les stratégies de la Banque et l'environnement.

La Banque gère les risques stratégiques en analysant continuellement l'environnement, en maintenant de vastes réseaux, ainsi qu'en menant des recherches pour

définir et élaborer des mesures en matière de politiques et d'opérations permettant d'atténuer les risques. La Banque reconnaît également l'importance de la mobilisation des parties prenantes et des communications avec ces dernières dans la réalisation de ses objectifs organisationnels.

Les **risques financiers** se rapportent aux pertes financières pouvant découler des risques de crédit, de marché et de liquidité.

Le bilan de la Banque est exposé à ces risques par l'entremise de son portefeuille d'actifs, qui est constitué principalement de titres représentatifs d'engagements directs du gouvernement du Canada. Le niveau de risque financier connexe est faible, compte tenu de la nature de ces titres et de la façon dont ils sont gérés.

La Haute Direction a mis en place un système de contrôles internes pour les actifs et les passifs financiers de la Banque. Le Bureau de surveillance des risques financiers suit ces risques de près et communique ses observations.

Les risques financiers sont analysés en détail dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque⁷. Les risques financiers associés au rôle de la Banque comme agent financier du gouvernement ne figurent toutefois pas dans les états financiers. En effet, ces risques sont assujettis à une surveillance qui s'inscrit dans le cadre de gouvernance de la gestion financière relevant du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada, et sont supportés par le gouvernement.

Les **risques opérationnels** sont associés à des facteurs et à des pratiques d'ordre opérationnel, notamment des personnes, des processus, des technologies et autres éléments d'infrastructure. Les risques opérationnels identifiés et gérés par la Banque sont répartis dans les catégories suivantes :

- résilience organisationnelle et sécurité;
- systèmes et infrastructure matérielle;
- personnel et culture;
- information et communication;
- pratiques opérationnelles;
- gouvernance.

Évoluant dans un contexte de plus en plus complexe sur le plan de la sécurité et du profil des menaces, la Banque est exposée à des risques liés à la continuité des opérations, à la cybersécurité, ainsi qu'à la sécurité des lieux et du personnel. Afin de gérer ces risques, elle a mis en place de vastes programmes en matière de cybersécurité et de sécurité des lieux, ainsi qu'un solide programme de continuité des opérations. Lorsque cela s'avère utile, ces programmes sont gérés en collaboration avec d'autres banques centrales et les services canadiens de sécurité et de renseignement. De plus, des initiatives stratégiques sont en cours pour renforcer la résilience organisationnelle et la sécurité.

Les systèmes et l'infrastructure représentent un important secteur de risques opérationnels, particulièrement en ce qui a trait aux systèmes et aux outils déterminants. Citons, par exemple, les systèmes qui soutiennent la compensation et le règlement des paiements, l'adjudication de titres et la gestion des réserves de change. La Banque investit dans ces systèmes et les renouvelle, au besoin.

La Banque est confrontée à des risques internes et externes liés aux ressources humaines. En particulier, la forte concurrence sur le marché du travail nuit à sa capacité d'attirer et de retenir des experts dans des domaines spécialisés, comme le secteur financier et la cybersécurité. Pour surmonter ces difficultés, la Banque est en train de revoir et de mettre à jour ses programmes et ses politiques en matière de ressources humaines.

L'environnement économique et financier mondial en rapide mutation accroît le risque que la Banque ne disposera pas des données économiques, renseignements sur les marchés ou modèles économiques les meilleurs qui soient pour étayer ses décisions de politique publique. Pour gérer ce risque, elle s'appuie sur un vaste programme de recherche et d'analyse, de même que sur la collaboration et la mise en commun de l'information avec d'autres banques centrales et d'autres organismes partenaires.

À l'instar d'institutions similaires, la Banque est exposée à des risques opérationnels touchant ses pratiques organisationnelles et la gouvernance de ses activités. Des structures de gouvernance claires, des politiques, processus et normes internes efficaces, ainsi qu'une hiérarchisation minutieuse des priorités sont autant d'éléments indispensables à la gestion de ces risques.

⁷ On trouvera des renseignements complémentaires sur la gestion des risques financiers à partir de la page 97.



RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2016

Aperçu

La Banque du Canada est une société d'État qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et qui est responsable devant le ministre des Finances. Elle collabore étroitement avec le ministère des Finances et d'autres organismes de réglementation financière fédéraux et provinciaux pour favoriser une économie vigoureuse et assurer la surveillance des systèmes financiers du Canada.

La structure financière de la Banque est de nature à assurer son indépendance à l'égard du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. La Banque dispose d'une source indépendante de revenus pour financer ses activités et opérations; le résultat net après imputation des charges est versé au gouvernement du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*. L'institution ne reçoit pas de crédits budgétaires du gouvernement.

Gestion du bilan de la Banque

Les actifs financiers que détient la Banque découlent généralement du rôle qu'elle assume comme seule autorité habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. La Banque investit le produit de l'émission des billets dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle.

Le portefeuille de placements de l'institution reflète en gros la structure de l'encours de la dette intérieure nominale du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement.

Situation financière

(En millions de dollars canadiens)

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	19,3	11,2
Prêts et créances	8 282,2	6 096,7
Placements	97 032,7	94 389,0
Immobilisations ^a	606,9	469,3
Autres éléments d'actif	164,9	180,7
Total de l'actif	106 106,0	101 146,9
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation	80 478,6	75 496,9
Dépôts	22 831,5	24 592,9
Tous les autres éléments de passif ^b	2 308,9	558,9
Capitaux propres	487,0	498,2
Total du passif et des capitaux propres	106 106,0	101 146,9

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

b. Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et autres éléments de passif

Actif

Les placements de la Banque se sont accrus en 2016, une progression de 2 643,7 millions de dollars, ou 3 %, découlant en grande partie de l'augmentation du volume de billets de banque en circulation. Les obligations du gouvernement du Canada ont affiché une hausse de 4 082,4 millions de dollars, et les bons du Trésor du gouvernement du Canada, une baisse de 1 428,5 millions de dollars. Le cadre révisé régissant les opérations sur les marchés financiers, mis en application au quatrième trimestre de 2015, comportait la mise en place d'un programme régulier d'opérations de prise en pension à plus d'un jour et une réduction correspondante du montant minimum d'obligations à rendement nominal que la Banque achète aux adjudications. En 2016, la diminution de ce montant d'achat minimum, qui est passé de 20 à 15 %, a été contrebalancée par des volumes accrus d'obligations achetées aux adjudications au nom du gouvernement du Canada. Les achats de bons du Trésor du gouvernement du Canada sont effectués en fonction des besoins du bilan de la Banque. Ainsi, compte tenu de l'augmentation des titres achetés dans le cadre de conventions de revente, la proportion de bons du Trésor a diminué de 2 % par rapport à l'actif total. Le 3 février 2017, la Banque a annoncé une réduction du montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'elle achète aux adjudications, de 15 à 14 %.

Le reste du changement dans les placements est attribuable au recul de 10,2 millions de dollars de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

En 2016, les prêts et créances de la Banque se sont accrus de 2 185,5 millions de dollars, ou 36 %, en lien avec les titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la suite de la révision du cadre régissant les opérations sur les marchés financiers au quatrième trimestre de 2015.

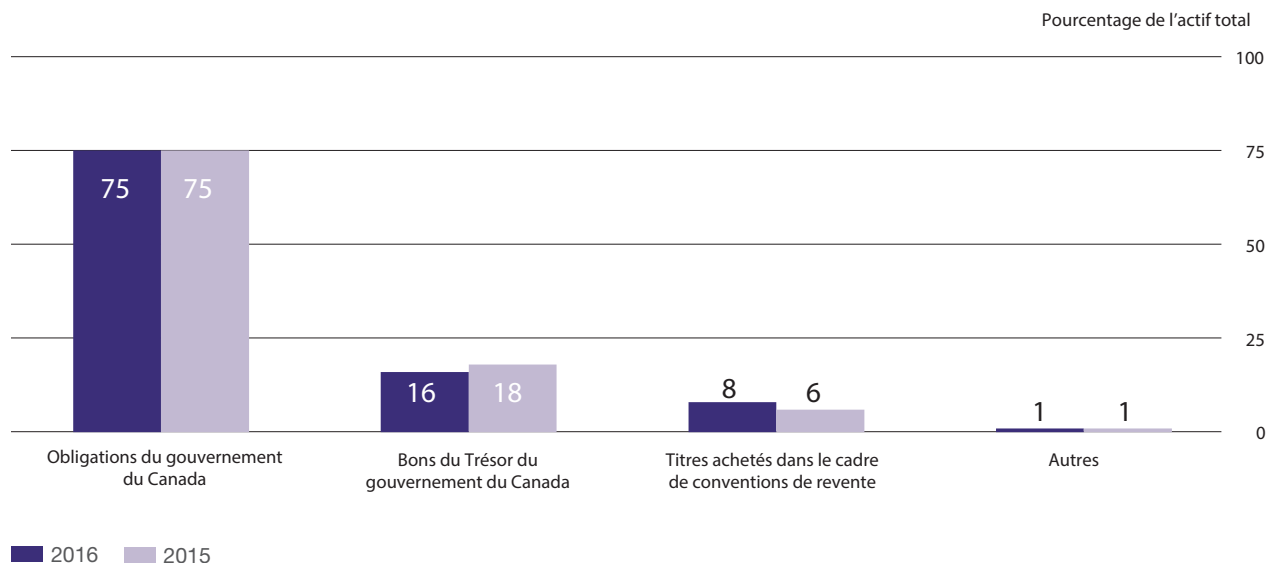
Le Programme de modernisation du siège de la Banque a été achevé au quatrième trimestre de 2016. Les travaux de construction et d'aménagement de l'immeuble comptent pour la majorité des dépenses en immobilisations engagées en 2016.

Les autres éléments d'actif comprennent l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension agréé de la Banque. L'actif net au titre des prestations définies a diminué par rapport à son niveau de décembre 2015 surtout en raison de la baisse du taux d'actualisation⁸, compensée en partie par les rendements positifs des actifs en 2016 (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global).

⁸ Le passif/actif net au titre des prestations définies est évalué au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 3,9 % au 31 décembre 2016 (4,1 % au 31 décembre 2015).

Profil de l'actif

au 31 décembre



Passif

Le passif associé aux billets de banque en circulation représente environ 76 % du total du passif et des capitaux propres de la Banque. La monnaie demeure un moyen essentiel d'effectuer des transactions au Canada. La valeur des billets en circulation a augmenté de 7 % depuis le 31 décembre 2015, en raison principalement d'une hausse de la demande de billets de 100 dollars et de la croissance soutenue de celle des autres coupures.

Le second passif en importance se compose des dépôts détenus pour le compte du gouvernement du Canada et d'institutions financières. Les principaux éléments comptabilisés au passif en tant que dépôts sont le dépôt de 20 000 millions de dollars détenu pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement et le dépôt de 228,4 millions de dollars correspondant aux soldes de fonctionnement⁹ détenu pour le compte du gouvernement du Canada, soldes qui ont diminué de 2 388,9 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2015. Cette baisse tient surtout aux cessions en pension à un jour effectuées le 31 décembre 2016, dont la description plus détaillée est fournie ci-après. Les dépôts comprennent également une somme de 499,7 millions de dollars détenue pour le compte des membres de Paiements Canada afin de favoriser le bon fonctionnement du système de paiement canadien.

⁹ La part des dépôts se rapportant au fonctionnement est tributaire des besoins de trésorerie du gouvernement du Canada, et les fluctuations qui surviennent sont imputables aux décisions en matière de gestion des flux de trésorerie.

Les autres éléments de passif se composent principalement des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, de l'excédent à verser au receveur général du Canada et du passif net au titre des prestations définies pour les régimes d'avantages du personnel futurs de la Banque (ce qui comprend le passif au regard du Régime de pension complémentaire et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés).

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat se sont accrus de 1 500,0 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2015, en lien avec les opérations à un jour au 31 décembre 2016.

Les variations de l'excédent à verser au receveur général du Canada découlent de l'échéancier des versements à ce dernier. Le résultat net tiré des actifs de la Banque, déduction faite des charges opérationnelles et des sommes affectées à ses réserves, est remis chaque année au receveur général. Pendant la période de douze mois close le 31 décembre 2016, la Banque a versé 849,5 millions de dollars. Au 31 décembre 2016, l'excédent à verser s'élevait à 468,8 millions de dollars (249,5 millions de dollars au 31 décembre 2015).

Les hausses du passif au titre des régimes à prestations définies¹⁰ s'expliquent surtout par la baisse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer ce passif, compensée en partie par des rendements positifs des actifs (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global).

¹⁰ Le passif/actif net au titre des prestations définies est évalué au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 3,9 % au 31 décembre 2016 (4,1 % au 31 décembre 2015).

Gestion des capitaux propres

La Banque exerce ses activités sans risque moyennant un capital de base modeste par rapport à son actif. Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital social autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars. Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse son excédent, après financement de ses activités, au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

L'une des raisons pour lesquelles la Banque peut mener ses activités sans risque avec un faible capital de base est que son bilan n'est exposé à aucun risque de change notable ni aux risques associés aux réserves d'or que possèdent de nombreuses autres banques centrales. Les réserves de change du pays sont détenues dans le Compte du fonds des changes, et non par la Banque. L'exposition de cette dernière au risque de change découle principalement des actions de la BRI qu'elle

détient. Étant donné que la position de change de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

Le portefeuille d'actifs de la Banque est également exposé à un faible risque de crédit, car il consiste surtout en des obligations du gouvernement du Canada assorties d'une note de crédit AAA. En outre, les obligations du gouvernement du Canada que détient la Banque ne sont pas assujetties à la comptabilité à la juste valeur puisqu'elles sont acquises dans le but d'être détenues jusqu'à leur échéance et qu'elles sont comptabilisées selon la méthode de calcul du coût amorti. D'autres actifs financiers, tels que des avances et prêts liés à des conventions de rachat, sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

La Banque compte aussi une réserve spéciale de 100 millions de dollars destinée à compenser les pertes de réévaluation découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente (voir la note 16 afférente aux états financiers). Depuis sa création, cette réserve est restée inchangée.

La réserve la plus importante de la Banque est la réserve disponible à la vente, qui se compose des variations de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI et de celles du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente dans les capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2016, cette réserve s'établissait à 357,0 millions de dollars (368,2 millions de dollars au 31 décembre 2015) et était principalement constituée d'une somme correspondant à la variation de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

Résultats des opérations (En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Total des produits	1 531,3	1 635,5
Total des charges	466,4	459,7
Résultat net	1 064,9	1 175,8
Autres éléments du résultat global (perte)	(7,3)	62,6
Résultat global	1 057,6	1 238,4

Produits

Les produits pour 2016 totalisaient 1 531,3 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 104,2 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigniorage », et fournissent une source stable de financement des opérations de la Banque. Les produits d'intérêts englobent également les revenus de placements sous-jacents aux dépôts.

Les revenus de la Banque sont constitués essentiellement des intérêts acquis sur les placements, qui sont générés par les titres du gouvernement du Canada et fluctuent en fonction des conditions du marché.

En 2016, les produits d'intérêts de la Banque provenant des bons du Trésor et des obligations se sont établis à 1 605,6 millions de dollars, soit 141,8 millions de dollars de moins que pour l'exercice précédent. Le recul des produits d'intérêts tient surtout aux rendements plus faibles des obligations et des bons du Trésor nouvellement acquis, comparativement aux rendements que procuraient les placements arrivés à échéance, mais ces plus faibles rendements sont en partie compensés par une hausse de la moyenne globale des avoirs au cours de la période. Les intérêts issus des prises en pension se sont accrus de 33,1 millions de dollars, en lien avec la révision du cadre régissant les opérations sur les marchés financiers. La dernière composante consiste en des dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la BRI.

Les produits de la Banque sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada. Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont calculés en fonction des taux du marché, lesquels étaient plus bas en 2016, ce qui a entraîné une réduction de 6,1 millions de dollars des charges d'intérêts sur les dépôts. L'incidence des taux d'intérêt plus

bas appliqués aux dépôts du gouvernement du Canada a été légèrement contrebalancée par une hausse du solde quotidien moyen des dépôts pendant la période.

Les produits que tire la Banque d'autres sources¹¹ ont quelque peu diminué par rapport à 2015.

¹¹ Les autres sources de revenus sont notamment les intérêts que la Banque tire de ses facilités de prêt et des dépôts de ses clients ainsi que des droits de garde.

Charges

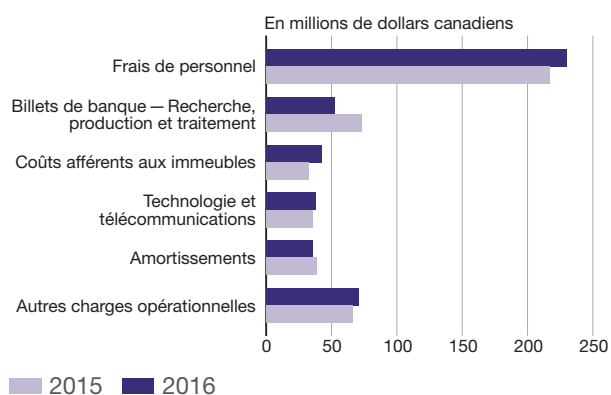
Les charges opérationnelles ont cadré avec les attentes pour 2016 et ont augmenté de 6,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'accroissement des frais de personnel et des coûts afférents aux immeubles à l'appui des projets prévus dans le Plan à moyen terme (PMT) de la Banque, qui a été compensé en partie par la baisse de la production de billets de banque.

Les frais de personnel se sont accrus de 12,8 millions de dollars en 2016 par rapport à 2015. Cet accroissement s'explique par l'ajout de personnel à l'appui des projets du PMT, les rajustements salariaux apportés dans le but de maintenir une rémunération concurrentielle par rapport au marché, ainsi que la hausse des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque.

Comparativement à l'exercice précédent, les coûts associés à la production des billets de banque ont été inférieurs de 20,3 millions de dollars. En 2016, la Banque a reçu 214 millions de billets en polymère, contre 335 millions en 2015.

Charges de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre



Le reste des charges (coûts afférents aux immeubles, technologie et télécommunications, amortissements et autres charges opérationnelles) représente 40 % de la totalité des charges opérationnelles de la Banque. Ces coûts ont crû de 14,2 millions de dollars au total par rapport à 2015, principalement en raison des projets du PMT.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global (perte), qui se chiffrent à 7,3 millions de dollars, comprennent un gain de 4,1 millions de dollars attribuable à la réévaluation de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des régimes à prestations définies et une baisse de 11,4 millions de dollars de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Les réévaluations du passif/actif net au titre des régimes à prestations définies découlent du rendement des actifs des régimes et des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations nettes au titre des prestations définies. Les réévaluations enregistrées en 2016 sont essentiellement attribuables aux rendements positifs sur les actifs du Régime de pension agréé de la Banque, qui ont été partiellement contrebalancés par une diminution de 20 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur

du passif/actif net au titre des prestations définies connexe¹². Cette baisse de 20 points de base du taux d'actualisation reflète la variation du rendement des obligations de sociétés notées AA observée au cours des douze derniers mois.

Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations

cumulatives de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente comme élément des capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2016, la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI s'établissait à 395,0 millions de dollars, ce qui correspond à un recul de 10,2 millions de dollars découlant des variations du taux de change. Le reste de l'écart est attribuable à une réduction de la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque.

¹² Le passif/actif net au titre des prestations définies est fondé sur le taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 3,9 % au 31 décembre 2016 (4,1 % au 31 décembre 2015).

Excédent pour le receveur général du Canada

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, parce que ses recettes sont prévisibles et supérieures à ses charges. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent) dont la valeur s'établissait à 1 068,8 millions de dollars en 2016. Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse son excédent au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

Aux termes de l'accord de versement conclu avec le ministre des Finances, la Banque est autorisée à prélever et à retenir sur les sommes à verser au receveur

général un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente, aux pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie. Les sommes retenues sont versées ultérieurement, au moment de la comptabilisation des gains non réalisés.

La Banque a remboursé 3,9 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement sur l'excédent à verser au receveur général, principalement en raison des gains actuariels réalisés sur les régimes à prestations définies en 2016. Au 31 décembre 2016, une somme retenue de 109,4 millions de dollars restait à verser.

Perspectives pour 2017

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

Le PMT de la Banque, qui en est maintenant à la deuxième année de sa mise en application, est établi en fonction d'un engagement à l'égard d'une croissance de 2 % des charges relevant du PMT entre 2015 et 2018, ce qui représente une croissance réelle nulle compte tenu de la cible d'inflation de 2 % visée par la Banque.

Les initiatives lancées en 2016 se poursuivront en 2017, leur mise en œuvre devant s'effectuer au cours de la période visée par le présent PMT et le suivant. La Banque continue de prévoir une croissance cumulative moyenne des charges de 2 % pour la durée du PMT, ce qui correspond au taux qu'elle s'est engagée à respecter.

Les coûts de production des billets de banque seront plus élevés en 2017 en raison du report au début de l'année des coûts associés à la production du billet commémoratif de 10 dollars pour souligner le 150^e anniversaire de la Confédération, coûts qui devaient être engagés à la fin de 2016.

La Banque prévoit en outre une chute de ses dépenses en immobilisations en 2017. Ces dépenses, qui s'établissaient à 172,0 millions de dollars en 2016 devraient passer à 35 millions de dollars en 2017, en raison de l'achèvement de plusieurs grands projets d'immobilisations, dont la modernisation du siège de la Banque

ainsi que la conception et la construction du Musée de la Banque du Canada. La Banque continuera à mettre l'accent sur le renforcement de la continuité de ses opérations en poursuivant les travaux relatifs à la cybersécurité et les initiatives visant à accroître la résilience organisationnelle.

Plan de la Banque pour 2017
(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2017		Résultats réels pour 2016	
	\$	%	\$	%
Charges relevant du PMT	412	66	390	61
Production des billets de banque	57	9	49	8
Avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant	16	3	13	2
Modernisation du siège et investissements stratégiques	137	22	188	29
Total des dépenses^a	622	100	640	100

a. Charges opérationnelles et dépenses en immobilisations

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

La Banque est une entreprise publique, selon la définition du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution doit remettre au ministre des Finances ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre, accompagnés d'un rapport sommaire, et ce, au plus tard à la fin de février de l'exercice suivant. Le ministre dépose le *Rapport annuel* devant le Parlement, et les états financiers sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé) ainsi qu'un régime de pension complémentaire¹³ partiellement capitalisé, qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables régissant les régimes de retraite

et aux normes de pratique actuarielles du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel. La Banque a également mis en place des régimes d'avantages non capitalisés, y compris des régimes d'avantages postérieurs à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

¹³ Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Régime de pension agréé

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles du Régime, la dernière remontant au 1^{er} janvier 2016. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 130 % au 1^{er} janvier 2016. Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 101 %.

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation. L'exigence de capitalisation de la Banque pour 2017 est estimée à 24,3 millions de dollars, ce qui équivaut aux cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La Banque dispose d'un cadre de contrôle interne pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, de même que des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2016

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque du Canada (la Banque) est responsable des états financiers, qui sont préparés selon les Normes internationales d'information financière. Les montants et l'information financière contenus dans les présents états financiers reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de la direction. L'information financière contenue ailleurs dans le *Rapport annuel* concorde avec les états financiers.

La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits. La Banque a mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. Le département de vérification interne de la Banque examine les mécanismes de contrôle interne, y compris la mise en application des contrôles comptables et financiers.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par le gouverneur en conseil. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité de la vérification et des finances est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

Le gouverneur,



Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA

Ottawa (Canada)
16 février 2017

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états du résultat net et des autres éléments du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Autre point

Les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., qui ont exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 11 février 2016.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

(En millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères (notes 4 et 7)	19,3	11,2
Prêts et créances (notes 5 et 7)		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	8 277,0	6 089,4
Autres créances	5,2	7,3
	8 282,2	6 096,7
Placements (notes 6, 7 et 8)		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	16 791,8	18 220,3
Obligations du gouvernement du Canada	79 845,9	75 763,5
Autres placements	395,0	405,2
	97 032,7	94 389,0
Immobilisations corporelles (note 9)	570,7	431,4
Immobilisations incorporelles (note 10)	36,2	37,9
Autres éléments d'actif (note 11)	164,9	180,7
Total de l'actif	106 106,0	101 146,9
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation (notes 7 et 12)	80 478,6	75 496,9
Dépôts (notes 7 et 13)		
Gouvernement du Canada	20 228,4	22 617,3
Membres de Paiements Canada	499,7	500,4
Autres dépôts	2 103,4	1 475,2
	22 831,5	24 592,9
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (notes 7, 8 et 14)	1 500,0	-
Autres éléments de passif (note 14)	808,9	558,9
Total du passif	105 619,0	100 648,7
Capitaux propres (note 16)	487,0	498,2
Total du passif et des capitaux propres	106 106,0	101 146,9

Engagements, éventualités et garanties (notes 17 et 18)

Le gouverneur,



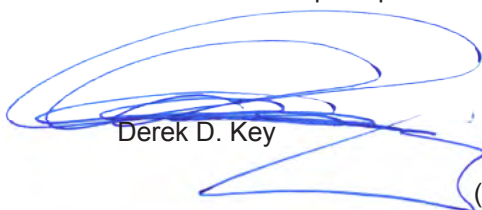
Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA

L'administrateur principal du Conseil d'administration,



Derek D. Key

La présidente du Comité de la vérification
et des finances,



Phyllis Clark

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits		
Produits d'intérêts		
Intérêts acquis sur les placements	1 605,6	1 747,4
Dividendes	3,6	3,8
Intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	37,4	4,3
Autres produits d'intérêts	0,2	0,3
	1 646,8	1 755,8
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur les dépôts	(122,7)	(128,8)
Produits d'intérêts nets	1 524,1	1 627,0
Autres produits	7,2	8,5
Total des produits	1 531,3	1 635,5
Charges		
Frais de personnel	228,1	215,3
Billets de banque – Recherche, production et traitement	52,2	72,5
Coûts afférents aux immeubles	42,1	32,3
Technologie et télécommunications	38,0	35,5
Amortissements	35,6	38,2
Autres charges opérationnelles	70,4	65,9
Total des charges	466,4	459,7
Résultat net	1 064,9	1 175,8
Autres éléments du résultat global (perte)		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	4,1	13,7
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(11,4)	48,9
Autres éléments du résultat global (perte)	(7,3)	62,6
Résultat global	1 057,6	1 238,4

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des variations des capitaux propres

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre					
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	5,0	25,0	100,0	368,2	-	498,2
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	1 064,9	1 064,9
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	4,1	4,1
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	(10,2)	-	(10,2)
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	(1,0)	(0,2)	(1,2)
	-	-	-	(11,2)	1 068,8	1 057,6
Excédent destiné au receveur général du Canada (notes 14 et 16)	-	-	-	-	(1 068,8)	(1 068,8)
Solde au 31 décembre 2016	5,0	25,0	100,0	357,0	-	487,0
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	5,0	25,0	100,0	319,3	-	449,3
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	1 175,8	1 175,8
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	13,7	13,7
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	50,0	-	50,0
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	(1,1)	-	(1,1)
	-	-	-	48,9	1 189,5	1 238,4
Excédent destiné au receveur général du Canada (notes 14 et 16)	-	-	-	-	(1 189,5)	(1 189,5)
Solde au 31 décembre 2015	5,0	25,0	100,0	368,2	-	498,2

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Tableaux des flux de trésorerie

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	1 746,4	1 836,2
Dividendes reçus	3,6	3,8
Autres produits reçus	9,8	3,7
Intérêts versés	(122,7)	(128,8)
Sorties de trésorerie destinées aux membres du personnel et fournisseurs ou pour leur compte ainsi qu'aux membres de Paiements Canada	(380,3)	(391,1)
Augmentation (diminution) nette des dépôts	(1 761,4)	1 397,3
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	57 389,0	36 387,6
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	(56 389,0)	(37 387,6)
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(115,1)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	1 500,0	115,1
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	1 995,4	1 721,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des bons du Trésor du gouvernement du Canada	1 418,5	1 136,6
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(18 504,0)	(16 721,8)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	14 330,0	11 986,8
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	65 412,5	5 975,4
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	(68 602,8)	(8 299,6)
Entrées d'immobilisations corporelles	(165,3)	(173,1)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(7,9)	(6,7)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(6 119,0)	(6 102,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	4 981,7	5 473,4
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(849,5)	(1 090,4)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	4 132,2	4 383,0
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	(0,5)	1,1
Augmentation de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	8,1	2,8
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de l'exercice	11,2	8,4
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de l'exercice	19,3	11,2

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société constituée en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque n'offre aucun service bancaire au public.

Elle est une entreprise publique, selon la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

En date du 23 janvier 2017, le siège de la Banque est situé au 234, rue Wellington, Ottawa (Ontario).

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le mandat de la Banque consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

Politique monétaire : La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

Système financier : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficacité des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.

Gestion financière : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle fournit au gouvernement des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.

Monnaie : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution de billets et assure un approvisionnement de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

La fonction Administration générale appuie la gestion des ressources humaines, des opérations et des projets stratégiques de la Banque, ainsi que l'intendance des actifs financiers, physiques, informationnels et technologiques de cette dernière.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, et la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Les intérêts générés par les titres du gouvernement du Canada constituent la principale source de revenu annuel de la Banque. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneurage », et fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été préparés selon les IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et des statuts administratifs de la Banque en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 16 février 2017.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur, et le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Estimations et jugements comptables importants dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, en s'appuyant sur les informations disponibles à la date des états financiers, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations connexes. Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés. La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de la Banque. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'un exercice ultérieur.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes ultérieures affectées. Les estimations importantes concernent principalement la juste valeur des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) (note 7), les actifs reçus ou donnés en garantie (note 8) et les avantages du personnel (note 15).

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien. Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada sont exprimés en dollars canadiens.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines, conformément à l'exigence de l'article 24 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Elle n'assume pas les risques et les avantages qui découlent de ce soutien offert à titre d'agent financier. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres ou d'autres biens à des banques centrales, à des organisations internationales et à d'autres entités liées à une autorité publique. Les actifs correspondants et les produits en découlant sont exclus des présents états financiers, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de la Banque.

3. Principales méthodes comptables

La présente section est consacrée aux méthodes comptables de la Banque s'appliquant à l'ensemble des états financiers. Les méthodes comptables importantes propres à une note en particulier sont décrites dans cette dernière. Ces méthodes concernent les prêts et créances (note 5), les prêts de titres (note 6), les instruments financiers (note 7), les immobilisations corporelles (note 9), les immobilisations incorporelles (note 10), les autres éléments d'actif (note 11), les titres vendus dans le

cadre de conventions de rachat et les autres éléments de passif (note 14), les avantages du personnel (note 15) et les contrats de location (note 17).

Durant l'exercice 2016, la Banque n'a adopté aucune norme nouvelle ou modifiée ayant eu une incidence significative sur ses états financiers.

Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments à la juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes liés au taux de change, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation chaque année et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes tirés des actions de la BRI sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains et les pertes réalisés sur la vente de bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût amorti à la date de transaction, sont constatés en résultat net au moment de la vente en tant que reclassement des autres éléments du résultat global.

Les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits d'intérêts, qui comprennent les intérêts acquis sur les dépôts ainsi que sur les avances aux membres de Paiements Canada, sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Changements futurs de méthodes comptables

Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'IASB, pourraient avoir des répercussions sur la Banque dans l'avenir. Celle-ci évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers (IFRS 9)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui regroupe les phases classement et évaluation, dépréciation, et comptabilité de couverture de son projet visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

IFRS 9 élimine les catégories d'actifs financiers existantes et adopte une approche logique et unique de classification pour les actifs financiers en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit l'actif détenu.

En outre, IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation relatif aux pertes attendues pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle comprend trois étapes : 1) à la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées en résultat net et une correction de valeur pour pertes est établie; 2) si le risque de crédit augmente de manière importante et qu'il n'est pas déterminé que ce risque de crédit est faible, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées; et 3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de cet actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes, et non de sa valeur comptable brute.

IFRS 9 prévoit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui ont recours à la comptabilité de couverture qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques. Le nouveau modèle, issu d'une vaste refonte de la comptabilité de couverture, permettra aux entités de rendre plus fidèlement compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les améliorations les plus importantes touchent les entités qui mènent des activités de couverture du risque non financier, ce qui ne s'applique pas à la Banque.

L'IASB a fixé au 1^{er} janvier 2018 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 9, mais une application anticipée est autorisée. La Banque a déterminé provisoirement que cette norme entraînera une modification du classement et de la méthode d'évaluation des bons du Trésor du gouvernement du Canada, lesquels devront d'être évalués au coût amorti et non plus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Banque estime toutefois que cette modification n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers. L'incidence des changements apportés à la comptabilisation de la dépréciation des instruments financiers fait encore l'objet d'une analyse, mais ces changements ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur les états financiers de la Banque.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

IFRS 15, publiée en mai 2014, porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers).

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats ainsi que des obligations d'information détaillées relativement à ces produits. La norme porte également sur la comptabilisation et l'évaluation des gains et des pertes découlant de la vente de certains actifs non financiers qui ne constituent pas des unités produites dans le cadre des activités ordinaires de l'entité.

L'IASB a fixé au 1^{er} janvier 2018 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 15, mais une application anticipée est autorisée. La Banque a déterminé provisoirement que cette norme n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers.

IFRS 16 Contrats de location (IFRS 16)

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui fournit un modèle complet pour la présentation des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. Cette norme annule et remplace IAS 17 *Contrats de location* ainsi que ses indications interprétatives connexes. D'importants changements ont été apportés aux méthodes comptables s'appliquant aux preneurs, notamment l'élimination de la distinction entre contrat de location simple et contrat de location-financement ainsi que la comptabilisation des actifs et passifs pour tous les contrats de location (sous réserve d'exceptions limitées en ce qui concerne les contrats à court terme et les contrats dont les actifs sous-jacents sont de faible valeur). En revanche, IFRS 16 ne contient aucun changement important pour ce qui est des exigences se rapportant au bailleur.

IFRS 16 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise dans le cas des entreprises qui ont aussi adopté IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La Banque a déterminé provisoirement qu'IFRS 16 n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers.

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie (IAS 7)

Le 29 janvier 2016, l'IASB a publié les modifications finales à IAS 7. Ces modifications visent à clarifier IAS 7 afin d'améliorer les informations communiquées aux utilisateurs des états financiers au sujet des activités de financement d'une entité. Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement. Elles s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et l'application anticipée est permise. La Banque a déterminé provisoirement qu'IAS 7 n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 18,2 millions de dollars canadiens (10,3 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2015). Le risque de crédit associé à ces dépôts en monnaies étrangères est présenté à la note 8.

5. Prêts et créances

Les prêts et créances se composent principalement de titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, d'avances aux membres de Paiements Canada. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux critères d'admissibilité des actifs affectés en garantie et aux exigences à l'égard des marges de la Banque rendus publics. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 8.

Méthode comptable

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente comprennent des opérations de pension à un jour et des opérations de pension à plus d'un jour. L'opération de pension à un jour vient à échéance le jour ouvrable suivant, alors que l'opération de pension à plus d'un jour est généralement assortie d'une durée allant de 1 à 90 jours ouvrables.

Au 31 décembre 2016, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale allant de 18 à 85 jours (de 22 à 85 jours au 31 décembre 2015).

Avances aux membres de Paiements Canada

Les avances aux membres de Paiements Canada comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte. Le taux officiel d'escompte est le taux d'intérêt auquel la Banque accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

Au 31 décembre 2016, aucune avance n'avait été accordée aux membres de Paiements Canada (néant au 31 décembre 2015).

6. Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable.

Méthode comptable

Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par cette dernière sont imputées aux autres produits à la date d'échéance de l'opération.

Prêts de titres

Au 31 décembre 2016, les placements de la Banque ne comprenaient aucun titre prêté (néant au 31 décembre 2015).

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Banque comprennent la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de Paiements Canada, les autres créances, les placements (bons du Trésor du gouvernement du Canada, obligations du gouvernement du Canada et autres placements), les billets de banque en circulation, les dépôts, les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et les autres éléments de passif (exclusion faite de l'actif/passif net au titre des prestations définies des régimes de pension, des autres régimes d'avantages du personnel et des contrats de location).

Les autres placements comprennent 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2015) que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI. La juste valeur des actions de la BRI totalisait 395,0 millions de dollars (405,2 millions de dollars au 31 décembre 2015).

Méthode comptable

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les instruments financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction (le cas échéant), pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés selon leur classement.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les prix cotés sur un marché, à l'exception des actions de la BRI, qui sont évaluées au moyen de données d'entrée non observables importantes. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou qu'il se déprécie. Le cumul des gains ou des pertes latents auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors reclassé de capitaux propres en résultat net. Les actifs financiers de la Banque classés comme disponibles à la vente sont constitués des bons du Trésor du gouvernement du Canada et du placement en actions de la BRI.

Les actifs financiers que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à part la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères.

Tous les autres actifs financiers sont classés en prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Banque a classé ses passifs financiers en autres passifs financiers. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer, y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés, est comptabilisée en résultat net.

Évaluation d'instruments financiers

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2016				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	16 791,8	-	-	16 791,8
Actions de la BRI	-	-	395,0	395,0
	16 791,8	-	395,0	17 186,8
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2015				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	18 220,3	-	-	18 220,3
Actions de la BRI	-	-	405,2	405,2
	18 220,3	-	405,2	18 625,5

En 2016, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. La décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net correspond à la méthode utilisée par la BRI pour tous les rachats d'actions effectués depuis 1970. Elle

a en outre été entérinée par une décision rendue par la Cour internationale de Justice de La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 (le dernier rachat d'actions effectué par la BRI). La Banque est d'avis que la décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net de la BRI demeure la base d'évaluation appropriée. La Banque s'attend à ce que la valeur des actions de la BRI fluctue au fil du temps concurremment avec la solidité du bilan de celle-ci et les taux de change. Les variations de la juste valeur des placements à la date de clôture sont comptabilisées dans les autres placements et les autres éléments du résultat global, et sont prises en considération par la suite dans la réserve disponible à la vente. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde d'ouverture au début de la période	405,2	355,2
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	(10,2)	50,0
Solde de clôture à la fin de la période	395,0	405,2

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif (Niveau 1). Elle s'établissait à 83 528,5 millions de dollars au 31 décembre 2016 (81 116,9 millions de dollars au 31 décembre 2015). La juste valeur de tous les autres instruments financiers avoisine la valeur comptable de ceux-ci.

8. Gestion du risque financier

La Banque dispose d'une solide culture en matière de gestion des risques ainsi que d'un cadre global de gestion et de contrôle de ceux-ci pour gérer les risques auxquels elle est exposée. Le Conseil de direction institutionnelle supervise la gestion des risques et la mise en œuvre de processus de gestion rigoureux afin de protéger la Banque. Le Conseil d'administration exerce une fonction de surveillance quant à l'efficacité de la gestion des risques par la Banque.

La Banque est exposée au risque financier (c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité) lié à la gestion de ses actifs et passifs financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions de façon indépendante, suit de près les risques financiers associés à l'état de la situation financière de la Banque et rend compte de ses observations à cet égard. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, de son portefeuille de placements et des avances aux membres de Paiements Canada ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de Paiements Canada, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les titres prêtés sont entièrement garantis. Les actifs affectés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs affectés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs reçus en garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leurs caractéristiques en matière de crédit, y compris leur notation.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 91 % de la valeur comptable du total de son actif (93 % en 2015), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA.

Les avances octroyées par la Banque aux membres de Paiements Canada et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 8 % de la valeur comptable du total de son actif (6 % au 31 décembre 2015), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada. Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs remis à la Banque en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la date de clôture.

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	\$	%	\$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	878,4	10,1	1 918,6	30,4
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	7 796,4	89,9	4 401,7	69,6
Juste valeur totale des actifs remis en garantie à la Banque	8 674,8	100,0	6 320,3	100,0
En pourcentage du coût amorti		105 %		104 %

Les titres de la Banque vendus dans le cadre de conventions de rachat, qui totalisent 1 500,0 millions de dollars, représentent 1 % de la valeur comptable du total de son passif (néant au 31 décembre 2015). Ils constituent des engagements de la Banque garantis par des titres du gouvernement du Canada. La juste valeur des actifs que la Banque a remis en garantie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat à la date de clôture s'établit à 1 500,5 millions de dollars (néant au 31 décembre 2015). Par conséquent, la Banque n'est pas exposée de façon importante au risque de crédit associé à ces instruments.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et par le biais de l'exécution des contrats de monnaies étrangères. L'exposition maximale aux termes des garanties et des contrats de monnaies étrangères est décrite à la note 18.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada que détient la Banque servent de contrepoids à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêt.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt découle des variations de la juste valeur de ses placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui sont de brève échéance, ainsi que des fluctuations des flux de trésorerie futurs des obligations du gouvernement du Canada.

Les produits de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution des taux d'intérêt; ces variations ne compromettent toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses produits dépassent de beaucoup ses charges.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une (augmentation) et d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada et les autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	(15,2) / 15,0	(15,2) / 15,1

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie des instruments financiers existants est attribuable à la trésorerie et aux dépôts en monnaies étrangères, aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à une partie des autres dépôts, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	58,0 / (58,0)	56,7 / (56,7)

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

					Au 31 décembre 2016
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts					
en monnaies étrangères	-	19,3	-	-	19,3
Prêts et créances¹	5,2	8 277,0	-	-	8 282,2
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	16 791,8	-	-	16 791,8
Obligations du gouvernement du Canada ²	-	16 843,2	35 639,9	27 362,8	79 845,9
Actions de la BRI	395,0	-	-	-	395,0
	400,2	41 931,3	35 639,9	27 362,8	105 334,2
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	80 478,6	-	-	-	80 478,6
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	20 228,4	-	-	20 228,4
Membres de Paiements Canada	-	499,7	-	-	499,7
Autres dépôts	1 578,6	524,8	-	-	2 103,4
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	1 500,0	-	-	1 500,0
Autres passifs financiers	598,7	-	-	-	598,7
	82 655,9	22 752,9	-	-	105 408,8
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(82 255,7)	19 178,4	35 639,9	27 362,8	(74,6)

					Au 31 décembre 2015
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts					
en monnaies étrangères	-	11,2	-	-	11,2
Prêts et créances¹	7,3	6 089,4	-	-	6 096,7
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	18 220,3	-	-	18 220,3
Obligations du gouvernement du Canada ²	-	14 378,0	35 714,9	25 670,5	75 763,4
Actions de la BRI	405,2	-	-	-	405,2
	412,5	38 698,9	35 714,9	25 670,5	100 496,8
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	75 496,9	-	-	-	75 496,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	22 617,3	-	-	22 617,3
Membres de Paiements Canada	-	500,4	-	-	500,4
Autres dépôts	1 028,5	446,7	-	-	1 475,2
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	353,3	-	-	-	353,3
	76 878,7	23 564,4	-	-	100 443,1
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(76 466,2)	15 134,5	35 714,9	25 670,5	53,7

1. Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont des actifs portant intérêt. Les autres créances ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.

2. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de cinq grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling, le yen et le renminbi. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Sur le plan comptable, la Banque considère les actions de la BRI comme étant disponibles à la vente, et leur juste valeur est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Ces actions sont donc réévaluées pour tenir compte des variations de la valeur de l'actif net de la BRI et du dollar canadien. L'autre risque de prix associé aux actions de la BRI est lié aux motifs généraux pour

lesquels elles sont détenues et ce risque est négligeable par rapport aux autres risques de marché auxquels la Banque doit faire face.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada. L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada. En contrepartie de ces passifs sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La Banque est exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 18.

Le tableau qui suit présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des actifs affectés en garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance plus tôt que prévu dépend de la valeur des actifs affectés en garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, la convention est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau ci-après sont préparées en fonction des conventions en vigueur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.

Au 31 décembre 2016					
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	19,3	-	-	-	19,3
Prêts et créances	-	8 288,0	-	-	8 288,0
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	16 825,0	-	-	16 825,0
Obligations du gouvernement du Canada	-	18 240,6	39 693,0	35 023,1	92 956,7
Actions de la BRI	395,0	-	-	-	395,0
	414,3	43 353,6	39 693,0	35 023,1	118 484,0
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	80 478,6	-	-	-	80 478,6
Dépôts					
Gouvernement du Canada	20 228,4	-	-	-	20 228,4
Membres de Paiements Canada	-	499,7	-	-	499,7
Autres dépôts	2 103,4	-	-	-	2 103,4
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	1 500,0	-	-	1 500,0
Autres passifs financiers	-	598,7	-	-	598,7
	102 810,4	2 598,4	-	-	105 408,8
Écart de financement net	(102 396,1)	40 755,2	39 693,0	35 023,1	13 075,2

Au 31 décembre 2015 ¹					
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	11,2	-	-	-	11,2
Prêts et créances	-	6 100,5	-	-	6 100,5
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	18 250,0	-	-	18 250,0
Obligations du gouvernement du Canada	-	15 870,8	39 861,6	33 658,8	89 391,2
Actions de la BRI	405,2	-	-	-	405,2
	416,4	40 221,3	39 861,6	33 658,8	114 158,1
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	75 496,9	-	-	-	75 496,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	22 617,3	-	-	-	22 617,3
Membres de Paiements Canada	-	500,4	-	-	500,4
Autres dépôts	1 475,2	-	-	-	1 475,2
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	353,3	-	-	353,3
Autres passifs financiers	-	853,7	-	-	853,7
	99 589,4	853,7	-	-	100 443,1
Écart de financement net	(99 173,0)	39 367,6	39 861,6	33 658,8	13 715,0

1. Les montants au 31 décembre 2015 ont été modifiés pour y inclure les flux de trésorerie issus des versements d'intérêts (coupon) s'il y a lieu.

9. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût, mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes (principaux composants). Lors du remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée, et tout gain ou toute perte est comptabilisé en amortissement.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Constructions	de 15 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 10 ans
Autre équipement	de 5 à 20 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

Valeur comptable des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2016				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2015	457,4	41,0	82,9	581,3
Entrées	139,8	18,9	6,6	165,3
Sorties	-	(3,2)	-	(3,2)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(36,4)	12,1	24,3	-
Soldes au 31 décembre 2016	560,8	68,8	113,8	743,4
Amortissement cumulé				
Soldes au 31 décembre 2015	(84,4)	(20,9)	(44,6)	(149,9)
Charge d'amortissement	(5,9)	(5,4)	(14,7)	(26,0)
Sorties	-	3,2	-	3,2
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2016	(90,3)	(23,1)	(59,3)	(172,7)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2015	373,0	20,1	38,3	431,4
Au 31 décembre 2016	470,5	45,7	54,5	570,7

Le Programme de modernisation du siège de la Banque a été complété en novembre 2016, les dépenses en immobilisations accumulées se chiffrant à 395,6 millions de dollars. Les engagements au 31 décembre 2016 consistent principalement en des travaux de finition et de l'équipement restant liés au Programme de modernisation du siège. Le tout devrait être terminé dans le courant du premier trimestre de 2017.

La catégorie « Autre équipement » comprend les appareils d'inspection des billets de banque obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 17).

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours en 2016				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2016	0,5	11,0	6,5	18,0
Engagements au 31 décembre 2016	17,1	0,1	16,4	33,6
	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2015				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2014	291,5	39,3	79,1	409,9
Entrées	165,9	3,0	4,2	173,1
Sorties	-	(1,3)	(0,4)	(1,7)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	457,4	41,0	82,9	581,3
Amortissement cumulé				
Soldes au 31 décembre 2014	(78,3)	(16,7)	(31,0)	(126,0)
Charge d'amortissement	(6,1)	(5,5)	(14,0)	(25,6)
Sorties	-	1,3	0,4	1,7
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	(84,4)	(20,9)	(44,6)	(149,9)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2014	213,2	22,6	48,1	283,9
Au 31 décembre 2015	373,0	20,1	38,3	431,4

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours en 2015				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2015	255,3	6,4	4,1	265,8
Engagements au 31 décembre 2015	99,1	0,2	7,3	106,6

10. Immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque, sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2016			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2015	49,1	64,1	113,2
Entrées	4,3	3,6	7,9
Sorties	-	(4,6)	(4,6)
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2016	53,4	63,1	116,5
Amortissement cumulé			
Soldes au 31 décembre 2015	(41,0)	(34,3)	(75,3)
Charge d'amortissement	(1,5)	(8,1)	(9,6)
Sorties	-	4,6	4,6
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2016	(42,5)	(37,8)	(80,3)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2015	8,1	29,8	37,9
Au 31 décembre 2016	10,9	25,3	36,2

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours en 2016			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2016	4,6	2,5	7,1
Engagements au 31 décembre 2016	-	-	-

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2015			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2014	45,9	62,6	108,5
Entrées	5,2	1,5	6,7
Sorties	(2,0)	-	(2,0)
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	49,1	64,1	113,2
Amortissement cumulé			
Soldes au 31 décembre 2014	(38,5)	(26,2)	(64,7)
Charge d'amortissement	(4,5)	(8,1)	(12,6)
Sorties	2,0	-	2,0
Transferts à d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2015	(41,0)	(34,3)	(75,3)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2014	7,4	36,4	43,8
Au 31 décembre 2015	8,1	29,8	37,9

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours en 2015			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2015	7,0	1,4	8,4
Engagements au 31 décembre 2015	-	-	-

11. Autres éléments d'actif

Méthode comptable

Les stocks de billets de banque sont constitués du matériel de production, y compris du support d'impression en polymère et de l'encre, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé.

Composition des autres éléments d'actif

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Stocks de billets de banque	3,0	11,1
Actif net au titre des prestations définies (note 15)	131,2	135,1
Tous les autres éléments d'actif	30,7	34,5
Total des autres éléments d'actif	164,9	180,7

L'avance de 15,7 millions de dollars accordée dans le cadre du Programme de modernisation du siège, qui devrait rester en vigueur jusqu'à la fin du projet, est comptabilisée dans tous les autres éléments d'actif (20,0 millions de dollars au 31 décembre 2015). Cette avance vise à assurer le paiement des contrats de sous-traitance dans les délais.

12. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
5 \$	1 265,0	1 232,5
10 \$	1 358,7	1 315,4
20 \$	19 459,0	18 729,3
50 \$	13 076,1	12 017,8
100 \$	44 178,2	41 032,2
Autres billets de banque	1 141,6	1 169,7
Billets de banque en circulation	80 478,6	75 496,9

Les autres billets de banque comprennent les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

13. Dépôts

Les éléments de passif compris dans les dépôts sont constitués de 22 831,5 millions de dollars de dépôts à vue en dollars canadiens (24 592,9 millions de dollars au 31 décembre 2015). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme, et la charge d'intérêts sur les dépôts figure dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent 228,4 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (2 617,3 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2015).

14. Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et autres éléments de passif

Méthode comptable

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement du Canada à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

L'encours de 1 500,0 millions de dollars au 31 décembre 2016 (néant au 31 décembre 2015) se composait de contrats assortis d'une échéance initiale d'un jour ouvrable.

Composition des autres éléments de passif

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Excédent à verser au receveur général du Canada	468,8	249,5
Passif net au titre des prestations définies (note 15)		
Régime de pension	38,2	37,4
Autres régimes	172,0	168,2
Ensemble des autres éléments de passif et provisions	129,9	103,8
Total des autres éléments de passif	808,9	558,9

Excédent à verser au receveur général du Canada

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'excédent à verser au receveur général du Canada :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde d'ouverture au début de la période	249,5	150,4
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(849,5)	(1 090,4)
Excédent destiné au receveur général du Canada (note 16)	1 068,8	1 189,5
Solde de clôture à la fin de la période	468,8	249,5

Autres éléments de passif et provisions

Les autres éléments de passif sont composés de provisions, de l'obligation liée aux contrats de location-financement (note 17), de comptes créditeurs et de charges à payer. Une provision de 19,9 millions de dollars a été inscrite dans les autres éléments de passif en lien avec le programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège, pour le contrat de location de locaux temporaires et pour la remise en état du site (15,1 millions de dollars au 31 décembre 2015).

15. Avantages du personnel

Méthode comptable

Avantages à court terme

Les avantages à court terme englobent le salaire en trésorerie, les primes, les congés annuels, les prestations pour soins de santé et soins dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi. Ils sont évalués sur une base non actualisée.

Avantages à long terme

La Banque a instauré un régime d'invalidité de longue durée.

Le passif constaté à l'égard de ce régime correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette valeur est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements. Les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés découlant de modifications du régime sont constatés immédiatement dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension de la Banque du Canada) et un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Le Régime de pension de la Banque du Canada a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi sur la Banque du Canada* au fil des modifications apportées à cette dernière. Ce régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux employés de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension de la Banque du Canada, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Régime de pension complémentaire est une convention de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les prestations versées dans le cadre de ces régimes sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives et sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite. La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux termes des régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2016 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2017.

La Banque a instauré également d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, à savoir un régime d'assurance vie, un régime de soins médicaux et de soins dentaires pour les membres du personnel admissibles, ainsi qu'un programme d'indemnités pour longs états de service à l'intention des membres du personnel embauchés avant le 1^{er} janvier 2003.

L'actif ou le passif net de ces régimes est comptabilisé dans l'état de la situation financière. L'actif ou le passif net constaté à la fin de la période à l'égard de ces régimes se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais

d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes. Les actifs des régimes capitalisés sont déterminés selon leur juste valeur à la date de clôture.

Indemnités de cessation d'emploi

Un passif est comptabilisé au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date à laquelle l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnité de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

Passif/actif net au titre des prestations définies

Les variations des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	1 596,8	1 569,2	-	-
Produits d'intérêts	65,2	62,5	-	-
Gains (pertes) de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes ¹	56,5	(20,5)	-	-
Cotisations de la Banque	27,5	25,4	-	-
Cotisations des membres du personnel	11,0	13,5	-	-
Versements et transferts de prestations	(53,4)	(51,2)	-	-
Frais d'administration	(2,0)	(2,1)	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	1 701,6	1 596,8	-	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	1 499,1	1 466,4	168,2	172,8
Coût des services rendus au cours de la période	37,5	35,9	5,3	5,4
Coût financier	62,1	59,2	6,8	6,8
Cotisations des membres du personnel	11,0	13,5	-	-
Pertes (gains) de réévaluation				
Découlant de l'évolution démographique	-	1,7	-	-
Découlant de changements dans les hypothèses financières	52,2	(26,4)	(0,4)	(9,5)
Versements et transferts de prestations	(53,3)	(51,2)	(7,9)	(7,3)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	1 608,6	1 499,1	172,0	168,2
Actif (passif) net au titre des prestations définies	93,0	97,7	(172,0)	(168,2)
Actif net au titre des prestations définies	131,2	135,1	-	-
Passif net au titre des prestations définies	(38,2)	(37,4)	(172,0)	(168,2)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	93,0	97,7	(172,0)	(168,2)

1. Le rendement des actifs des régimes exclut les produits d'intérêts.

Composition de l'actif des Régimes de pension

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. La pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs des régimes et la tolérance au risque de la Banque. La dernière étude sur l'appariement de l'actif et du passif a été approuvée par le Comité des pensions en septembre 2015.

Les placements des régimes sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité des actifs, puisque les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation fixé en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Ainsi, si les actifs des régimes affichent un rendement inférieur à celui de ces obligations, un déficit sera créé. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques de l'ensemble du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes de pension comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Coté	Non coté	Total	%	Coté	Non coté	Total	%
Instruments du marché monétaire	8,1	-	8,1	0,5	1,7	-	1,7	0,1
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	317,7	-	317,7	18,8	308,7	-	308,7	19,4
Fonds d'actions de sociétés étrangères	543,2	-	543,2	31,8	601,8	-	601,8	37,6
Instruments d'emprunt ¹								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	232,0	-	232,0	13,6	220,3	-	220,3	13,8
Autres titres	353,6	-	353,6	20,8	354,2	-	354,2	22,2
Fonds immobiliers	-	211,8	211,8	12,4	-	76,7	76,7	4,8
Dépôt réglementaire du Régime de pension complémentaire	-	35,2	35,2	2,1	-	33,4	33,4	2,1
	1 454,6	247,0	1 701,6	100,0	1 486,7	110,1	1 596,8	100,0

1. Les instruments d'emprunt sont constitués de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Obligations au titre des prestations définies et charges au titre des régimes

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon les types de participants, s'établit comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Participants actifs	627,7	584,1	87,9	86,2
Retraités	884,7	821,2	84,1	82,0
Participants titulaires de droits à prestations différées	96,2	93,8	-	-
Obligation au titre des prestations définies	1 608,6	1 499,1	172,0	168,2

Les charges au titre des régimes comptabilisées dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global sont composées des éléments suivants :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des membres du personnel	37,5	35,9	5,3	5,4
Charge d'intérêts nette	(3,1)	(3,3)	6,8	6,8
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	-	-	(0,6)	-
Frais d'administration	2,0	2,1	-	-
Charges au titre des régimes comptabilisées dans le résultat net	36,4	34,7	11,5	12,2
Réévaluation du passif/actif net au titre des prestations définies				
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts nets)	(56,5)	20,5	-	-
Pertes actuarielles découlant de l'évolution démographique (Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	-	1,7	-	-
	52,2	(26,4)	0,2	(9,5)
(Gains) pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(4,3)	(4,2)	0,2	(9,5)

Les gains et pertes de réévaluation qui se rapportent aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres.

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées au début de l'exercice	(216,5)	(220,7)	(16,6)	(26,1)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice considéré	4,3	4,2	(0,2)	9,5
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées à la fin de l'exercice	(212,2)	(216,5)	(16,8)	(16,6)

Total des sorties de trésorerie

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité qui supposent la liquidation du régime à la date d'évaluation. Aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension effectuée en date du 1^{er} janvier 2016 faisait état d'un excédent de solvabilité de 20,0 millions de dollars et d'un excédent de solvabilité moyen de 37,0 millions de dollars sur trois ans. Le montant des cotisations pour 2017 sera établi en fonction de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2017. Ce montant, estimé à 24,3 millions de dollars (22,0 millions de dollars en 2016), consiste uniquement en cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période.

Hypothèses

Le coût des régimes de pension à prestations définies et des autres régimes ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation nécessite la formulation de diverses hypothèses qui peuvent différer des évolutions futures. Ces hypothèses se rapportent à la détermination du taux d'actualisation, des taux de mortalité, de même que des augmentations à venir des salaires et des prestations de retraite. Compte tenu de la complexité de l'évaluation et de son horizon à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible aux variations de ces hypothèses.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2016, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2017.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	3,90 %	4,10 %	3,84 %	4,02 %
Taux d'inflation ¹	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,20 %	3,20 %	3,20 %	3,20 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	4,10 %	4,00 %	4,02 %	3,99 %
Taux d'inflation ¹	2,00 %	2,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,20 %	3,20 %	3,20 %	3,20 %
	+ mérite	+ mérite	+ mérite	+ mérite
Évolution présumée des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux	s.o.	s.o.	5,80 - 4,50 %	5,95 - 4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser	s.o.	s.o.	2029	2029

1. La catégorie « Autres régimes » ne fait pas l'objet d'un rajustement en fonction du taux d'inflation, puisqu'elle est une composante du taux d'évolution des coûts médicaux.

Le paramètre le plus susceptible de changer est le taux d'actualisation, lequel est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 17 ans pour les régimes de pension et de 6 à 19 ans pour les autres régimes.

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes sont formulées à partir des tables publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les ajustements actuariels apportés aux tables sont appliqués lorsqu'ils sont recommandés par les actuaires des régimes. En 2016, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes postule que le participant qui atteint l'âge de 60 ans vivra environ 27 ans (2015 : 27 ans), et la participante, environ 29 ans (2015 : 29 ans).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel.

	Augmentation (diminution) de l'obligation ¹	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,90 %	3,84 %
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	(26,4)	(2,8)
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	27,2	2,9
Taux de croissance de la rémunération	3,20 %	3,20 %
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	4,5	0,3
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	(4,4)	(0,3)
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	(32,9)	(2,8)
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	36,5	3,3
Taux d'inflation	2,00 %	s.o.
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	24,2	s.o.
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	(23,6)	s.o.
Taux d'évolution des coûts médicaux	s.o.	5,80 %
Effet d'une augmentation de 1,00 point de pourcentage	s.o.	30,4
Effet d'une diminution de 1,00 point de pourcentage	s.o.	(23,4)

1. L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence.

L'analyse est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.

16. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de capitaux propres :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capital social	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Réserve disponible à la vente	357,0	368,2
Résultats non distribués	-	-
Total des capitaux propres	487,0	498,2

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions de dollars y a été versée en septembre 2007, conformément à l'exigence de l'article 27.1 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente rend compte des variations cumulatives de la juste valeur des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente de la Banque, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	1,1
Actions de la BRI	357,0	367,1
Réserve disponible à la vente	357,0	368,2

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent) et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministère des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur (qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global). Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à verser au receveur général un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue est ajouté à la somme à verser.

En 2016, la Banque a remboursé 3,9 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement (13,7 millions de dollars en 2015). Au 31 décembre 2016, une somme retenue de 109,4 millions de dollars (113,3 millions de dollars au 31 décembre 2015) restait à verser.

17. Contrats de location

Méthode comptable

La Banque agit à titre de preneur

Les contrats de location d'équipement dans le cadre desquels la Banque assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif au commencement du contrat, à la plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les obligations locatives correspondantes, déduction faite des charges financières, sont incluses dans les

autres éléments de passif. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières en vue d'atteindre un taux de rendement constant sur l'obligation au titre des contrats de location-financement en cours. L'équipement acquis en vertu des contrats de location-financement est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont inscrits à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

La Banque agit à titre de bailleur

Les contrats de location de biens de la Banque ont été évalués et classés comme contrats de location simple, car les risques et les avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés au preneur. Les revenus tirés de contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue des locaux pour ses bureaux d'Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges opérationnelles des immeubles; celui qui concerne la location de matériel de bureau est déterminé en fonction de l'utilisation. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre novembre 2017 et octobre 2025.

Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles au 31 décembre 2016.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
À payer dans un délai de 1 an	15,9	16,1
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	9,3	24,8
À payer dans plus de 5 ans	1,4	1,7
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	26,6	42,6
Paiements au titre de la location passés en charges	20,8	15,6

Engagements au titre des contrats de location-financement

Au 31 décembre 2016, les paiements minimaux futurs au titre de la location s'élevaient à 4,0 millions de dollars (6,6 millions de dollars au 31 décembre 2015) et concernaient des appareils obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 9). La valeur comptable nette de ces appareils au 31 décembre 2016 s'établissait à 3,8 millions de dollars (6,3 millions de dollars au 31 décembre 2015). L'obligation liée aux contrats de location-financement se chiffrait à 3,7 millions de dollars au 31 décembre 2016 (6,5 millions de dollars au 31 décembre 2015) et est comptabilisée dans les autres éléments de passif (note 14).

18. Engagements, éventualités et garanties

Contrats à long terme autres que des contrats de location

Les engagements relatifs au programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège sont inclus dans les engagements au titre des immobilisations corporelles présentés à la note 9.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au 31 décembre 2016, des sommes fixes totalisant 91,5 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme concernant des services relatifs aux centres de données, contrat qui expirera en 2025. Au 31 décembre 2016, des sommes fixes totalisant 10,6 millions de dollars restaient à verser.

Au 31 décembre 2016, le total des paiements minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des contrats de location et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

À payer dans un délai de 1 an	22,5
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	45,0
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	34,7
Par la suite	1,8
Total des paiements minimaux	104,0

Contrats de monnaies étrangères

La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales	
Banque du Japon (libellé en yens)	Illimité
Banque nationale suisse (libellé en francs suisses)	Illimité
Banque d'Angleterre (libellé en livres sterling)	Illimité
Banque centrale européenne (libellé en euros)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	Illimité
Banque populaire de Chine (libellé en renminbis)	200 000,0
Autres accords de swap	
Compte du fonds des changes du Canada (libellé en dollars canadiens)	Illimité
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	2 000,0
Banque du Mexique (libellé en dollars canadiens)	1 000,0
Banque des Règlements Internationaux (libellé en dollars canadiens)	100,0

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

Les accords de swap intervenus avec la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre, la Banque centrale européenne et la Banque fédérale de réserve de New York sont des facilités permanentes sans date d'échéance. La Banque du Canada et la Banque populaire de Chine ont conclu, en novembre 2014, un accord bilatéral de swap réciproque de dollars canadiens contre des renminbis pour une durée de trois ans.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique, qui expirent le 12 décembre 2017, sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

La Banque a également conclu un accord de swap avec la BRI à des fins opérationnelles. Les opérations effectuées en vertu de cet accord ont généralement une durée d'un jour ouvrable. L'accord de swap avec la BRI a été utilisé en 2016 et en 2015 à des fins opérationnelles. Outre cet accord, aucun accord de swap, de liquidités ou autres, n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2016 ou en 2015. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2016 (néant au 31 décembre 2015).

Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 63,9 millions de dollars au 31 décembre 2016 (67,9 millions de dollars au 31 décembre 2015), selon les taux de change en vigueur à cette date.

Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par Paiements Canada. Toute institution de dépôt membre de Paiements Canada peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs affectés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de ces conventions d'indemnisation.

Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Toutefois, dans le cadre du Programme de modernisation du siège, la Banque a contracté une assurance la couvrant, au cours de la période de construction, contre les risques auxquels ses biens pourraient être directement exposés.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits aux comptes si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

19. Parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régimes de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension de la Banque du Canada, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2015), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2016.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2016, la Banque comptait 27 principaux dirigeants (29 en 2015).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Avantages à court terme	4,8	5,0
Avantages postérieurs à l'emploi	2,0	1,6
Honoraires des administrateurs	0,3	0,2
Total de la rémunération	7,1	6,8

Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

En 2016, il n'y a eu aucune dépense liée aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants (néant au 31 décembre 2015).

20. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré, laquelle distingue dans les tableaux des flux de trésorerie la nature des opérations de pension à un jour de celle des opérations de pension à plus d'un jour.

En ce qui concerne les tableaux des flux de trésorerie comparatifs, les montants liés à l'acquisition et au produit de l'arrivée à échéance de titres faisant l'objet d'opérations de pension à plus d'un jour, qui étaient classés auparavant dans les activités opérationnelles, ont été intégrés aux activités d'investissement. Par conséquent, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont augmenté de 2 324,2 millions de dollars, tandis que ceux liés aux activités d'investissement ont diminué de 2 324,2 millions de dollars.

Bureaux de la Banque du Canada

Siège

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

Bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique
1701, rue Hollis, bureau 1300
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

Québec
Bureau 2030
1501, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3M8

Ontario
150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

**Provinces des Prairies,
Nunavut et Territoires du Nord-Ouest**
308-4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7

Colombie-Britannique et Yukon
200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York
Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis

Site Web

Accès rapide aux communiqués et
aux discours, aux principales publi-
cations de la Banque ainsi qu'à des
données financières à jour
www.banqueducanada.ca

Information publique

Le Service d'information publique
répond aux demandes de rensei-
gnements généraux concernant la
Banque du Canada.
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca